



COMPTE RENDU

du débat public
sur le projet Villages Nature

12 Avril 2011 - 23 Juin 2011

21 Juillet 2011

INTRODUCTION	3
--------------	---

CHAPITRE 1 : CADRE LÉGAL ET CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE CE DÉBAT PUBLIC	4
--	---

A/ <u>LE CADRE LÉGAL</u>	4
--------------------------	---

B/ <u>LA PRÉSENTATION DES DEUX MAÎTRES D'OUVRAGE</u>	5
--	---

C/ <u>LE PROJET SOUMIS AU DÉBAT</u>	7
-------------------------------------	---

CHAPITRE 2 : PRÉPARATION ET ORGANISATION DU DÉBAT	10
---	----

A/ <u>LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC</u>	10
--	----

B/ <u>L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC</u>	15
--	----

C/ <u>LA PARTICIPATION CHIFFRÉE DU PUBLIC</u>	24
---	----

CHAPITRE 3 : LES APPORTS DU DÉBAT PUBLIC AU PROJET VILLAGES NATURE	26
--	----

A/ <u>LES ENJEUX ET L'OPPORTUNITÉ DU PROJET</u>	26
---	----

B/ <u>LES PRINCIPAUX THÈMES ÉVOQUÉS PAR LE PUBLIC</u>	28
---	----

C/ <u>LES IMPACTS DU PROJET</u>	36
---------------------------------	----

D/ <u>LES DEMANDES EXPRIMÉES PAR LE PUBLIC</u>	40
--	----

E/ <u>LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC POUR LE PROJET VILLAGES NATURE</u>	42
--	----

CHAPITRE 4 : L'ÉVALUATION LOGISTIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉBAT	44
---	----

CONCLUSION	45
------------	----

INTRODUCTION

Le projet Villages Nature est élaboré dans le cadre d'une collaboration entre deux maîtres d'ouvrage, l'un privé - la société Les Villages Nature de Val d'Europe, co-entreprise créée à parité par Euro Disney et Pierre & Vacances Center Parcs - et l'autre public, l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée, EPAFRANCE.

Ce projet, qui vise à créer une destination touristique de villégiature unique et totalement innovante, d'envergure européenne et basée sur les principes du développement durable, présente un caractère d'intérêt national. Ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire, ainsi que ses enjeux socio-économiques, nécessitent l'organisation d'un débat public.

Un tel débat public est une première en France s'agissant d'un projet touristique.

L'organisation de ce débat a été confiée conjointement aux deux maîtres d'ouvrage du projet par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), par décision du 6 octobre 2010. Le débat public s'est déroulé entre le 12 avril et le 24 juin 2011, sous l'égide d'une Commission de pilotage nommée pour la durée du débat. Cette Commission, composée de membres indépendants des maîtres d'ouvrage, s'est portée garante de la bonne expression du public sur le projet.

En effet, l'objet d'un débat public est de permettre à chacun quel qu'il soit - simple citoyen, membre d'une association, expert, élu etc. - de prendre la parole, d'interroger les maîtres d'ouvrage sur le projet, de commenter celui-ci, ou de formuler des demandes et suggestions.

A l'issue de ce débat public, il est intéressant de souligner le nombre, la variété, la profondeur et la technicité des échanges qui ont eu lieu, que ce soit lors des huit réunions publiques, sur le site internet du débat, ou encore à travers les cahiers d'acteurs. Les thématiques de ces échanges ont bien souvent débordé du périmètre du projet lui-même, pour englober l'ensemble des problématiques liées à l'avenir des territoires concernés, au nord comme au sud de l'autoroute A4.

En ce qui concerne l'adhésion du public au projet, Villages Nature n'a pas fait l'objet de contestations notables. En revanche, la question de son intégration dans son territoire d'accueil a été l'occasion de soulever de nombreuses questions parfois sans lien direct avec le projet touristique lui-même.

L'Etat, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne ont montré leur forte implication à divers stades du projet. En effet, la création de Villages Nature s'inscrit dans le cadre du développement maîtrisé du territoire de Val d'Europe et de sa périphérie, tel que prévu par l'avenant du 14 septembre 2010 à la Convention de 1987 relative au projet Euro Disney en France, et qui a donné lieu à un nouveau Programme d'intérêt général (PIG).

Les différents acteurs du territoire se sont eux aussi mobilisés dans le cadre de ce projet. Ainsi, un Livre Blanc sur Villages Nature a été élaboré en novembre 2009 par cinq intercommunalités du Sud A4, représentant 114 communes et 100 000 habitants.

Le présent compte rendu relate le déroulement complet du débat public à travers les différents échanges suscités entre le public et les maîtres d'ouvrage sur le projet et ce, sous toutes ses formes, orales et écrites, et par tous ses canaux d'expression - réunions publiques, site internet, permanences ouvertes au public. Il analyse également la manière dont les nombreuses thématiques qui ont fait l'objet des échanges très fournis entre les différents protagonistes ont émergé et ont évolué au cours des onze semaines du débat. Il esquisse enfin les principaux enseignements que les maîtres d'ouvrage ont commencé à tirer de ce débat public et les évolutions du projet qui pourraient en découler.

CHAPITRE 1 : CADRE LÉGAL ET CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE CE DÉBAT PUBLIC

A/ LE CADRE LÉGAL

1. Rappel du cadre légal

Les textes fondateurs du débat public sont la directive du Conseil 85/337/CEE du 25 juin 1985 et la directive du Parlement et du Conseil 2003/35/CE du 26 mai 2003, puis la convention d'Aarhus du 25 juin 1998 portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002, dite Loi Barnier. Ce texte a prévu la mise en place de la Commission nationale du débat public (CNDP), chargée d'organiser des débats publics portant sur les grands projets d'aménagement du territoire et dans la perspective d'un renforcement de la protection de l'environnement. La Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a érigé la CNDP en autorité administrative indépendante et précise ses domaines de compétences et ses modalités d'intervention. La CNDP s'inscrit également dans le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-8.

Aussi tout maître d'ouvrage public ou privé, doit saisir la CNDP lorsque son projet dépasse les seuils fixés par décret : notamment lorsque le coût est supérieur à 300 millions d'euros, ou que les caractéristiques techniques portent sur une infrastructure dépassant les 40km de longueur.

2. Le contexte de la saisine formulée auprès de la CNDP et la décision de l'organisation d'un débat public

Les deux maîtres d'ouvrage portant le projet Villages Nature : EPAFrance et la société Les Villages Nature de Val d'Europe (présentations ci-après) ont saisi la CNDP par courrier le 13 septembre 2010.

La CNDP a statué sur l'organisation d'un débat public délégué aux maîtres d'ouvrage le 6 octobre 2010.

Ainsi, dans le cas du projet Villages Nature, la CNDP a motivé sa décision de l'organisation d'un débat public selon les quatre raisons suivantes :

- Une ambition européenne et un caractère d'intérêt national,
- Ses impacts sur l'aménagement du territoire et l'environnement, notamment sur la ressource en eau, le cycle de vie des unités d'hébergement et la réversibilité du site,
- Ses enjeux socio-économiques importants, notamment par les emplois qu'il est susceptible de créer,
- Le périmètre limité des réunions publiques déjà organisées n'ayant pas permis une information suffisamment large du public ni favorisé son expression.

Monsieur Patrick Legrand, Vice-président de la CNDP a été chargé le 6 octobre 2010 de suivre la préparation et le déroulement du débat public. Puis, Monsieur Pierre Gervason, sur proposition de Patrick Legrand a été nommé le 1er décembre 2010, en tant que personnalité indépendante chargée de l'animation du débat sur le projet Villages Nature.

B/ LA PRÉSENTATION DES DEUX MAÎTRES D'OUVRAGE

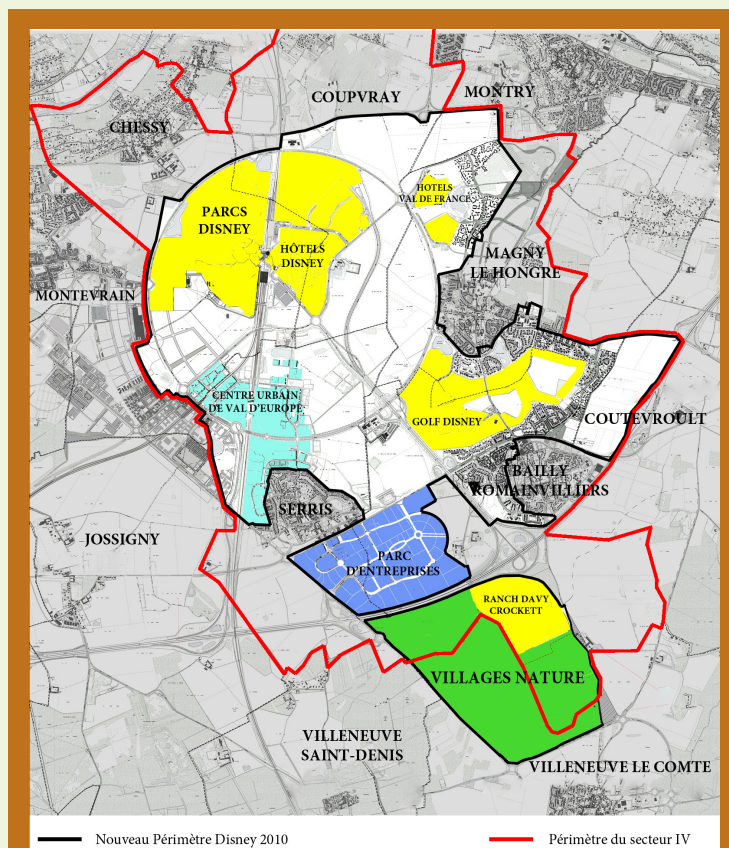
La particularité de ce projet réside à la fois dans le territoire concerné, mais aussi dans son montage administratif et financier innovant, entre acteurs publics et privés.

Son périmètre géographique s'inscrit dans un contexte réglementaire caractérisé, notamment, par l'avenant à la Convention du 24 mars 1987, signé le 14 septembre 2010, qui donne un nouvel essor à Val d'Europe et au pôle touristique de Disneyland Paris.

En effet, le secteur IV de Marne-la-Vallée, aménagé par EPAMARNE/EPAFRANCE, est régi depuis près de vingt-cinq ans par cette Convention sans précédent engageant l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, l'EPA, la RATP et The Walt Disney Company, dont l'objet premier était la création et le développement combiné d'une destination touristique d'envergure européenne, et d'un pôle économique et urbain majeur dans l'Est francilien, à travers Val d'Europe.

L'avenant à cette Convention signé en septembre 2010 a fait passer le périmètre de la Convention de 1 943 hectares à 2 230 hectares et en a prolongé la durée de 2017 à 2030. L'un des objectifs de ce nouvel engagement (présenté dans le dossier du débat) est le développement du tourisme durable, avec, précisément, la possibilité de la réalisation de Villages Nature, immédiatement au sud de l'autoroute A4 et de son échangeur n°14.

Afin de transcrire et de concrétiser les orientations de cet avenant en matière d'aménagement du territoire, le Premier Ministre a adopté par décret du 15 septembre 2010 un nouveau Projet d'Intérêt Général (PIG), modifiant ainsi le PIG initial de 1987. L'un de ses objectifs est notamment de faire respecter la cohérence entre le projet Villages Nature et le projet du Val d'Europe. Par le PIG, l'Etat assure également la compatibilité des grands documents d'urbanisme - Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) - avec le projet d'aménagement.



La réalisation du projet Villages Nature est prévue par l'avenant à la Convention de 1987, signé le 14 septembre 2010 en présence du Premier Ministre, et qui permet de poursuivre le développement du secteur du Val d'Europe.

Les deux maîtres d'ouvrage du projet Villages Nature sont la société Les Villages Nature de Val d'Europe et EPAFRANCE.



■ **Les Villages Nature de Val d'Europe**, est une société commune à parité créée le 22 juillet 2010 par Euro Disney et Pierre & Vacances Center Parcs. Son entité de gouvernance est co-présidée par les Présidents respectifs des deux groupes, Philippe Gas et Gérard Brémond, et son Directeur général est Dominique Cocquet. Cette société dispose actuellement d'une équipe de développement qui s'appuie sur les ressources des deux groupes.

Le groupe Pierre & Vacances Center Parcs, créé en 1967, leader européen des résidences de tourisme avec ses huit marques complémentaires (Pierre & Vacances, Maeva, Résidences MGM, Latitudes Hôtels, Center Parcs, Sunparks, Adagio City Aparthotel et Citéa) et ses 294 sites, totalise 228 000 lits. La holding a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 1,45 milliard d'euros, dont 50 % en France.

Le groupe Euro Disney exploite Disneyland Paris, la première destination touristique européenne avec 230 millions de visites depuis son ouverture en 1992 et qui comprend : le Parc Disneyland, le Parc Walt Disney Studios, sept hôtels à thèmes de 5 800 chambres environ (auxquelles s'ajoutent environ 2 400 chambres des hôtels exploités sur le site par des partenaires tiers), deux centres de congrès, le centre de divertissements Disney Village, et le Golf Disneyland. En 2010, le chiffre d'affaires d'Euro Disney s'est élevé à 1,275 milliard d'euros.



■ **EPAFRANCE, l'Etablissement Public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (« l'EPA »)**, créé en 1987, disposant d'un Directeur général, Vincent Pourquery de Boisserin et dont le conseil d'administration est présidé par un élu et composé de représentants des collectivités territoriales et de l'Etat. Ce dernier a confié à l'EPA la mission d'aménager et d'impulser le développement du Secteur IV. Pour cela, l'EPA intervient dans tous les domaines (bureaux et activités, logements, équipements publics, réseaux routiers, espaces verts...) et sous des formes multiples (conception et pilotage de la mise en œuvre des projets, lancement d'études, programmation des financements, réalisation de travaux, accompagnement des collectivités locales, commercialisation de terrains et promotion du territoire...). Dans le cas de Villages Nature, l'EPA est chargé de l'acquisition des terrains, de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures secondaires (plans d'eau, terrassements, viabilisation, grands réseaux), d'une partie des aménagements paysagers et de l'ensemble des procédures publiques (enquêtes publiques, Déclarations d'Utilité Publique).

C/ LE PROJET SOUMIS AU DÉBAT

1. La présentation du projet



Adossé à un vaste massif boisé, le projet Villages Nature est situé dans le département de Seine-et-Marne, à l'Est de Marne-la-Vallée et à environ 32 km de Paris et à 6 km au Sud-est de Disneyland Paris. Il couvrirait 259 hectares répartis sur les communes de Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers et Serris, dont 175 ha seraient développés par le maître d'ouvrage privé - la société Les Villages Nature de Val d'Europe - et 84 ha par le maître d'ouvrage public, EPAFrance.

Le développement du projet s'inscrirait dans le contexte réglementaire particulier détaillé précédemment (page 5), ainsi qu'à travers un Cahier des charges sur le développement durable et une Charte de la biodiversité appliqués au projet et annexés à l'avenant de septembre 2010.

Le concept du projet repose sur la quête d'harmonie entre l'homme et la nature, source d'émotions et de sensations sans cesse renouvelées. Pour exprimer cette idée fondamentale du projet au cœur de l'architecture générale du projet, l'équipe de direction artistique s'est notamment inspirée des mouvements culturels du tournant des XIXe et XXe siècles (Arts & Crafts, Art Nouveau...) et ceux, plus contemporains (Frank Lloyd Wright, F. Hundertwasser...) qui magnifient, justement, la nature et l'environnement.

Villages Nature proposerait de nombreux espaces récréatifs, sportifs et de loisirs, dont le plus exceptionnel serait un lagon géothermique où l'on pourrait se baigner toute l'année. A cet univers s'ajouteraient, notamment, des bassins ludiques, des jardins extraordinaires, des sentiers de randonnée, la ferme, ou encore la forêt sportive.

En ce qui concerne l'hébergement, Villages Nature comporterait à terme environ 2 300 unités d'hébergement, dont environ 1 730 appartements et cottages dans une première phase. Particulièrement imbriqués dans le paysage grâce, notamment, à la présence omniprésente des végétaux, ces hébergements seraient exclusivement destinés à être des résidences de tourisme.

Pour manifester leurs engagements en matière de développement durable, les promoteurs du projet ont mis au point un Plan d'Action Durable (PAD) en dix cibles, auxquelles correspondent des objectifs quantitatifs à atteindre dans les phases de conception, de mise en œuvre et d'exploitation de la destination. *NDLR : ce Plan d'Action Durable est détaillé en page 8.*

2. Le marché du tourisme en France, la vocation touristique innovante du projet, et les perspectives européennes

La France est le pays qui accueille le plus de touristes internationaux au monde : 74,2 millions de personnes voyageant pour loisirs, affaires ou autres motifs ont foulé le sol français en 2009, sur un total de 880 millions de touristes internationaux. Dans le palmarès des destinations les plus prisées, viennent, après l'Hexagone, les Etats-Unis (54,9 millions de touristes internationaux), puis l'Espagne (52,2 millions).

La France entend bien conserver son rôle de leader mondial du tourisme, grâce à ses richesses patrimoniales et au dynamisme de son industrie touristique. Paris et la Région Ile-de-France devront ainsi continuer à jouer un rôle prépondérant face à une concurrence mondiale accrue. Dans ce contexte, l'avenant du 14 septembre 2010 vise, notamment, à contribuer au renforcement de l'attractivité de la France, Villages Nature constituant, selon ce document, « l'un des projets touristiques européens majeurs de la décennie actuelle ».

Le projet Villages Nature serait ainsi la première destination de tourisme durable destinée à un large public. Selon les études de marché réalisées, la clientèle serait européenne, essentiellement française, belge francophone et luxembourgeoise dans un premier temps, elle s'élargirait progressivement à d'autres pays européens. Elle serait composée de jeunes couples, de seniors et de familles avec enfants qui recherchent des vacances alliant détente, loisirs et nature. Les séjours seraient de courte et de moyenne durée.

Par ailleurs, les visiteurs pourraient profiter de leur séjour pour visiter le patrimoine touristique et culturel de la région, et notamment de la Seine-et-Marne, ainsi que Disneyland Paris.

Par ses dimensions environnementales, sociales et économiques, Village Nature ambitionne de respecter les engagements du tourisme durable.

Le Plan d'Action Durable

Villages Nature s'est fixé comme ambition d'être exemplaire en matière de développement durable, en visant une réduction maximale de son empreinte écologique. Celle-ci quantifie la surface nécessaire pour produire les principales ressources consommées par une population donnée et pour absorber ses déchets.

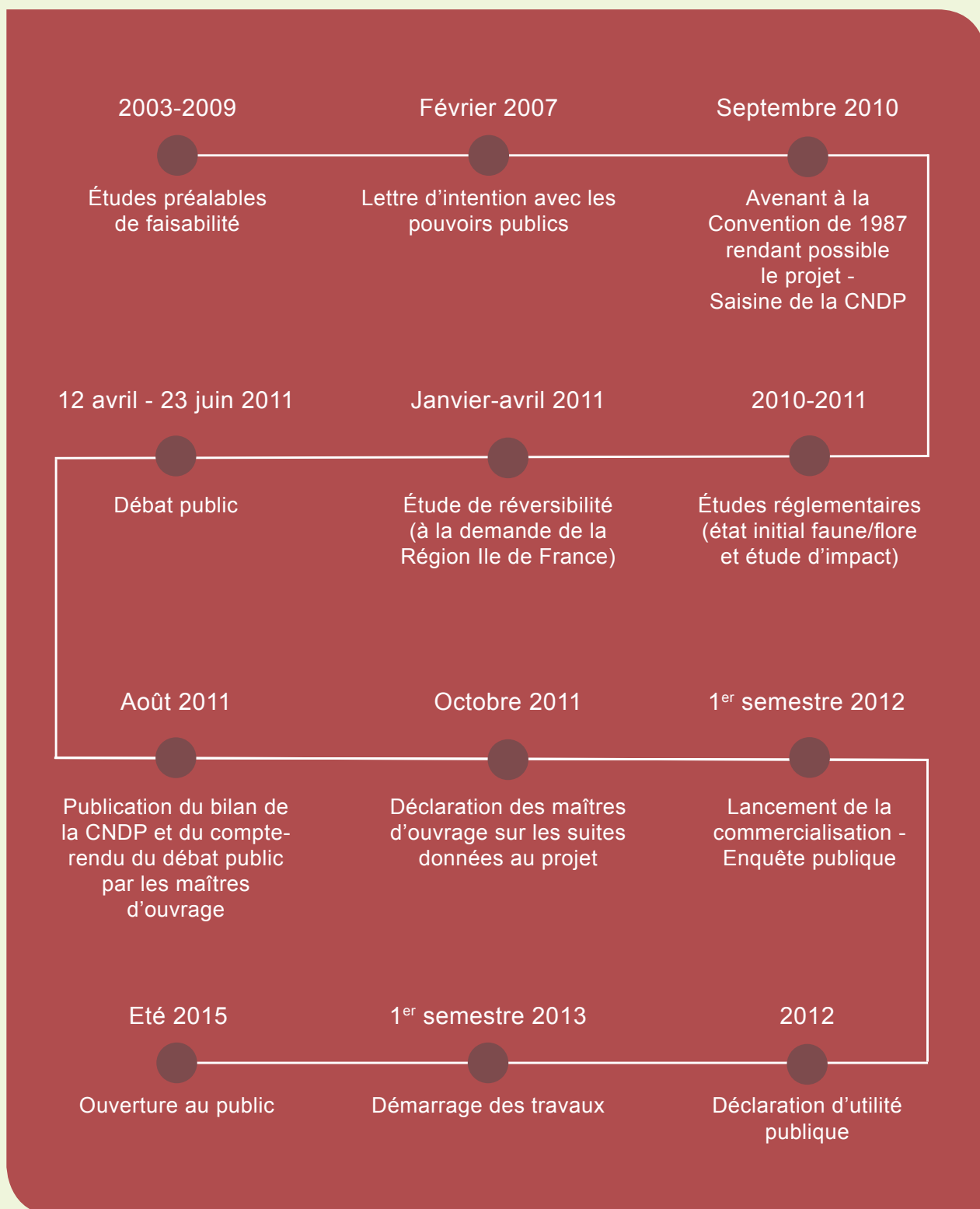
Les promoteurs se sont inspirés de la méthodologie One Planet Living (OPL), qui a été conçue par deux Organisations Non Gouvernementales (ONG) : BioRégional, fondation britannique à l'origine de l'éco-quartier BedZED (Beddington Zero Energy Development), près de Londres, et la première organisation mondiale de protection de la nature, WWF International.

La méthodologie OPL vise ainsi à réduire l'empreinte écologique générée par l'homme, à assurer un équilibre social et à développer des synergies territoriales, pour vivre avec « une seule planète ».

A partir de la démarche OPL, un Plan d'Action Durable (PAD), reposant sur dix cibles transversales, a été élaboré pour Villages Nature, avec l'aide de la société d'études et de conseil spécialisée en matière d'information environnementale, BIO Intelligence Services. Des engagements et niveaux de performance à atteindre, concrets et mesurables, ont ainsi été déterminés sur ces dix cibles.

Plus récemment, Villages Nature a fait appel à la société Transsolar pour l'aider, jusqu'à l'ouverture Villages Nature, à concrétiser ces dix cibles dans les choix techniques finaux. Appliquée à un projet de destination touristique de l'envergure de Villages Nature, cette approche est particulièrement novatrice en Europe.

3. Le calendrier prévisionnel du projet



CHAPITRE 2 : PRÉPARATION ET ORGANISATION DU DÉBAT

A/ LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC

1. La phase de rencontres des acteurs du territoire par les deux maîtres d'ouvrage en amont du débat public

Le projet Villages Nature, situé immédiatement au sud de l'autoroute A4, à la lisière du périmètre de Marne-La-Vallée, a été l'objet dès 2003 d'un dialogue avec les acteurs de son territoire d'accueil, notamment au niveau départemental. Dès lors, différents représentants des communes et intercommunalités concernées ont été, en effet, associés aux comités de pilotage au cours de cette phase d'études préalables, dialogue qui s'est intensifié à compter de février 2007, date de la signature de la lettre d'intention des promoteurs privés du projet avec les pouvoirs publics.

En 2009, à la suite des rencontres régulières avec les promoteurs du projet, les élus du Sud A4 ont publié, dans un esprit constructif et de concertation, un «Livre Blanc» sur le projet. Ses signataires ont été les Présidents des Communautés de communes de la Brie Boisée, du Val Bréon, des Sources de l'Yerres, et de la Visandre – toutes quatre regroupées au sein de l'Association pour le Développement de la Brie Centrale (ADBC) – ainsi que de la Communauté de communes du Pays Créçois, et du Pays du Grand Provinois. L'ensemble de ces intercommunalités représente 114 communes et 100 000 habitants.

2. La nomination d'un garant et d'un président du débat par la CNDP, puis la création d'une Commission de Pilotage

Après la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) en septembre 2010, Patrick Legrand, Vice-président de la CNDP a été chargé de suivre la préparation et le déroulement du débat public. Puis, Pierre Gervason a été nommé le 1er décembre 2010, président du débat public sur le projet Villages Nature. Il a décidé de s'adjoindre les compétences de trois personnes indépendantes en créant une Commission de pilotage du débat public. Voici leurs profils ci-contre :

Commission de pilotage
DEBAT PUBLIC
Villages Nature



Pierre GERVASON, Président

De formation universitaire en Sciences Physiques et ingénieur ENSPM (Institut français du pétrole), carrière dans la R&D et la communication environnementale, sanitaire, développement durable et crise.

Il a été membre de Commissions particulières des débats publics Eridan et Arc de Dierrey, et garant délégué de la concertation en Corse portant sur le projet Cyrénée, canalisations de transport de gaz naturel.



Patricia JEAN-DROUART

C'est en étudiant l'art Aborigène d'Australie que Patricia Jean Drouart, artiste peintre, a développé une activité artistique autour d'une technique qui est celle du point en relief. Est né de cette pratique, un concept itinérant, appelé « toucher du regard » permettant aux voyants et non-voyants de découvrir ses tableaux en acceptant qu'ils les touchent. Elle a été membre de la Commission particulière du débat public sur le projet ITER en Provence en 2006 et a participé à des réunions thématiques afin de témoigner de son expérience sur le sujet.



Marc JOZAN

Ingénieur de formation, ancien officier de la marine nationale, parcours industriel dans un groupe pétrolier international, en charge des questions d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise. Il a un profil très international : université Mc Gill de Montréal, expatriation en Asie, diplômé du MITI au Japon. Il est membre d'une commission de pilotage d'un débat public pour la première fois après avoir contribué à l'organisation de nombreuses consultations des populations locales dans les pays producteurs d'énergie.



Violette LE QUÉRÉ-CADY

Scénariste et illustratrice de bandes dessinées, elle a débuté sa carrière dans la presse, puis a ensuite travaillé sur une collection de bandes dessinées scientifique faite en collaboration avec des chercheurs de l'INRA (Institut national de recherche agronomique) et utilisée entre autres par des enseignants pour ses thèmes d'actualité afin de sensibiliser les élèves à la biologie et à l'environnement. Elle a été membre de Commissions particulières des débats publics Eridan et Arc de Dierrey, canalisations de transport de gaz naturel.

3. Les rendez-vous préalables au débat public assurés par la Commission de pilotage

En un temps imparti très court, soit au cours des mois de février et mars 2011, les membres de la Commission de pilotage ont pris soin de rencontrer les principaux acteurs politiques, institutionnels, consulaires et associatifs du territoire d'accueil du projet.

Ainsi ont été rencontrés : le Délégué interministériel au projet Euro Disney (également Préfet de la Région Ile-de-France), le Délégué interministériel adjoint, le Préfet de Seine-et-Marne, les cinq présidents et présidentes des intercommunalités signataires du Livre Blanc, le Député-maire de Provins, le Maire de Villeneuve-le-Comte, le Président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe, le Président de la Chambre d'Agriculture, le secrétaire général de la FDSEA, et l'association France Nature Environnement.

Ces contacts ont été très éclairants sur les particularismes locaux.

4. La structure mise en place pour la préparation et la conduite du débat public

L'organisation du débat public ayant été confiée aux deux maîtres d'ouvrage par la CNDP, la société Les Villages Nature de Val d'Europe et EPAFRANCE ont, à cette fin, dédié l'équipe suivante :

Nadim Tawil, responsable de la Communication et des Relations extérieures de Villages Nature, a assuré la coordination générale de l'organisation du débat public pour le compte des deux maîtres d'ouvrage : lien entre les services de ces derniers, d'une part, et avec la Commission de pilotage et la CNDP d'autre part, suivi administratif et budgétaire, supervision de la conception et des contenus des documents des maîtres d'ouvrage et du site internet du débat, choix des différents prestataires, contact avec les mairies pour la tenue des réunions publiques...

Jérémie Bertrand, stagiaire en fin d'études supérieures au sein de la Communication de Villages Nature, a plus particulièrement été en charge du suivi au jour le jour de la conception du site internet en lien avec le prestataire technique, de la conception des chartes graphiques et de la mise en page des documents du débat pour les maîtres d'ouvrage et pour la Commission de pilotage, et de la gestion au quotidien du processus de questions/réponses sur le site internet.

Séverine Nouet, attachée de presse, assurant également les permanences ouvertes au public à Chessy et à Villeneuve-le-Comte, a été en charge des relations presse du débat pour le compte de la Commission de pilotage et ce, depuis l'organisation de la conférence de presse de lancement jusqu'au point presse de clôture, et a assuré l'accueil des journalistes lors des réunions publiques..

Par ailleurs, la Commission de pilotage a souhaité être accompagnée d'une secrétaire générale, **Annie Augier**, Consultante-associée au sein du cabinet IDES, dont la mission a été d'apporter conseil aux membres de la Commission depuis la phase de préparation jusqu'au bilan du débat public, ainsi que de coordonner les relations avec les maîtres d'ouvrage, la rédaction des outils de communication du débat, les relations avec les auteurs de cahiers d'acteurs, le suivi des questions/réponses, la présence aux réunions publiques.

5. Les prestataires retenus par les maîtres d'ouvrage pour l'organisation logistique, les verbatim, et les supports de communication du débat public

Ubiquis pour la rédaction des verbatim et synthèses des huit réunions publiques ;

Romuald Hulin pour l'ensemble de l'organisation logistique des huit réunions publiques ;

Groupe Bergame et **Dupligrific** pour l'impression des outils d'information et de communication du débat : dossier du débat, synthèse, panneaux, lettre du débat, cahiers d'acteurs... La mise en page des documents ayant été assurée en interne par Villages Nature ;

Ligaris pour la conception graphique et éditoriale du site internet, le déploiement et l'administration techniques de ce dernier ayant été délégués à la **Direction des systèmes d'information du groupe Pierre & Vacances Center Parcs**.

La sélection de ces sociétés a suivi les processus d'achat d'Euro Disney et de Pierre & Vacances Center Parcs.

6. L'architecture du débat public : choix des lieux et du calendrier des réunions publiques, et des deux thèmes abordés lors des réunions thématiques.

Le Livre Blanc publié par les élus du Sud A4 en 2009 ayant marqué l'intérêt des représentants des populations de ce secteur pour le projet, il semblait important que les intercommunalités s'étant ainsi mobilisées puissent accueillir des réunions publiques. Aussi, cinq des huit réunions publiques ont été organisées dans chacun des groupements intercommunaux concernés, sachant également que ces derniers forment, au sud de l'A4, le territoire d'accueil le plus concerné géographiquement par le projet.

Par ailleurs, trois réunions publiques ont été organisées au nord de l'A4, dans chacun des trois secteurs situés le plus à l'est de Marne-la-Vallée, dont l'aménageur public est EPAFRANCE - qui est également, en l'occurrence, co-maître d'ouvrage du projet Villages Nature.

Le mercredi soir a généralement (sauf pour la dernière réunion publique qui s'est tenue un jeudi) été retenu afin de favoriser une fréquentation familiale. Les horaires des réunions publiques (19h30 et exceptionnellement 20h00 pour la réunion de clôture) ont été déterminés pour permettre aux actifs de pouvoir rejoindre les lieux retenus après leur journée de travail.

Parmi les huit réunions, se sont déroulées : une réunion de lancement dans la commune principalement concernée par le projet, deux réunions thématiques, quatre réunions générales, une réunion de clôture.

Deux thèmes spécifiques ont, en effet, émergé plus particulièrement lors des contacts préalables avec les acteurs du territoire comme pouvant faire l'objet de réunions spécifiques (voir p. 14) :

- le développement territorial.
- l'eau et les milieux naturels.

Les temps forts du débat public ont été :

- 12 avril 2011 : point presse de lancement du débat public.
- Du 20 avril au 23 juin : 8 réunions publiques dont 2 réunions thématiques.

Avril	Mercredi 20	19h30	Villeneuve-le-Comte	Réunion de lancement
	Mercredi 27	19h30	Bailly-Romainvilliers	Réunion générale
Mai	Mercredi 4	19h30	Rozay-en-Brie	Réunion thématique « Développement territorial »
	Mercredi 11	19h30	Crécy-la-Chapelle	Réunion thématique « Eau et milieux naturels »
	Mercredi 25	19h30	Lagny-sur-Marne	Réunion générale
Juin	Mercredi 8	19h30	Provins	Réunion générale
	Mercredi 15	19h30	Torcy	Réunion générale
	Jeudi 23	20h00	Neufmoutiers-en-Brie	Réunion de clôture

- 23 juin : date de fin du débat public.
- 24 août : date limite de communication au public du bilan de la CNDP et du compte-rendu du débat réalisé par les maîtres d'ouvrage.
- 24 Novembre : date limite de la décision des maîtres d'ouvrage quant aux suites à donner au projet.

B/ L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

1. Les moyens de communications mis en place :

■ *Un dossier du débat et sa synthèse*

Le dossier du débat et sa synthèse ont été les premiers documents de présentation détaillée du projet à être rendus publics. Bien qu'un opérateur public et une société privée soient porteurs du projet Villages Nature, il a semblé plus éclairant de favoriser la présentation du projet en un document unique, cosigné par les deux maîtres d'ouvrage.

Au total 2 500 exemplaires du dossier ont été diffusés, ainsi que 2 000 exemplaires de la synthèse.

■ *Des réunions publiques*

L'architecture du débat a très largement privilégié les échanges directs avec le public par le biais des réunions publiques ouvertes à tous. Si les élus du territoire avaient été informés du projet Villages Nature en amont du débat public, ce dernier a permis, pour le public, une réelle découverte du projet.

Aussi, et afin de mailler du mieux possible le territoire, en particulier du Sud A4, un choix délibéré a consisté à couvrir une étendue significative du département de la Seine-et-Marne, en se rendant par exemple jusqu'à Provins. Cette couverture a tenu autant au souci de permettre au plus grand nombre d'habitants du département de s'exprimer, qu'à la volonté de tenter d'identifier de véritables éléments d'intégration du projet dans un territoire élargi par rapport au seul périmètre du Val d'Europe/Secteur 4 et de sa périphérie immédiate.

Les communes choisies pour accueillir des réunions publiques ont été : Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers, Rozay-en-Brie, Crécy-la-Chapelle, Lagny-sur-Marne, Provins, Torcy et Neufmoutiers-en-Brie.

Deux réunions thématiques ont été proposées au public à Rozay-en-Brie et à Crécy-la-Chapelle, afin d'approfondir les échanges sur des aspects clés du projet : le développement territorial et l'eau/milieus naturels.

■ *Une lettre du débat*

Il s'agit d'une lettre d'information rédigée par les membres de la Commission de pilotage afin de sensibiliser le public sur l'intérêt et les modalités du débat public. En effet, ce dispositif est souvent méconnu des citoyens. Ce « 4 pages » présente ainsi la CNDP, les principes du débat public, les outils mis à la disposition du public, ainsi que les profils des membres de la Commission de pilotage. 2 000 exemplaires ont été diffusés lors des réunions publiques et des points presse.

■ **Le site internet**

Il n'existait pas de site internet dédié au projet avant le lancement du débat public. Son architecture a donc été imaginée dans la perspective de cette phase de concertation et de présentation du projet, mais aussi comme un outil de communication pérenne post-débat.

Deux clefs d'entrée ont ainsi été choisies pour faciliter l'accès du public à toutes les informations utiles et pertinentes à cette phase du projet :

Le débat public et ses modalités

Toutes les informations à rendre publiques ont été intégrées dans cette partie du site :

- les principes du débat public.
- la présentation des membres de la Commission de pilotage.
- un système de questions/réponses thématiques : transport, emploi, gestion de l'eau, tissu local, dimension agricole, tourisme, débat public, divers.
- une page permettant le dépôt d'avis et de contributions également thématiques (thèmes identiques à ceux des questions)
- une page destinée au dépôt de cahiers d'acteurs.
- le calendrier des réunions publiques avec les adresses précises des salles retenues.
- la mise en ligne des verbatim et synthèses des réunions publiques.
- un espace presse comprenant notamment le dossier de presse.

Le projet Villages Nature

Toutes les informations disponibles sur le projet ont été portées à la connaissance du public :

- le dossier du débat rédigé par les deux maîtres d'ouvrage.
- les annexes du dossier du débat.
- sa synthèse.
- les résultats des études précédemment réalisées, ou résultats partiels des études en cours.

■ **Les avis**

Les avis, mis en ligne sur le site internet, ont en général porté sur des propositions de collaboration émanant de partenaires potentiels, et des points de vue sur les impacts écologiques du projet.

■ Le système de questions/réponses

Ce dispositif a été opérationnel sur le site internet dès le lancement du débat public et jusqu'à son dernier jour. Les questions ont majoritairement porté sur le projet lui-même, seules quelques interrogations sur la procédure du débat public et la composition de la Commission de pilotage ont été formulées. Le traitement des questions a été centralisé au sein de Villages Nature qui s'est chargé d'identifier les attributaires adéquats pour apporter les réponses. Dans la mesure où les deux maîtres d'ouvrage ont des compétences différentes et complémentaires, certaines réponses de l'un ont été enrichies par l'autre.

Seul un interlocuteur extérieur à la maîtrise d'ouvrage et à la Commission a dû être sollicité, il s'agit de la Direction régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France.

The screenshot shows the homepage of the public consultation website. At the top, there are navigation tabs for 'LE PROJET' (with sub-tabs 'DÉCOUVRIR', 'THÉMATIQUES', 'S'INFORMER', 'PARTICIPER') and 'LE DÉBAT'. The main header features the title 'Le Site du Débat Public' and 'PROJET VILLAGES NATURE'. A large central image shows two people cycling on a path through a green field. To the right of this image is a section titled 'Le concept du Projet' with a brief description of the project and a 'DÉCOUVRIR LE PROJET' button.

Below the main image, there are three columns of content:

- Découvrir le projet:** Includes a map of the project site and a 'DÉCOUVRIR LES ASPECTS' button.
- Le débat public:** Features two call-to-action buttons: 'Posez vos questions' and 'Donnez votre avis'. Below them is a list of key documents: 'POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC?', 'LA COMMISSION DE PILOTAGE', 'LES DOCUMENTS DU DÉBAT', 'LES CAHIERS D'ACTEURS', 'LA FOIRE AUX QUESTIONS', and 'LE SITE DE LA CNDP'.
- Le calendrier du débat:** Lists several public meetings with dates and locations, such as '20 Avril 2011 | Villeneuve-le-Comte' and '23 Juin 2011 | Neufmoutiers-en-Brie'.

At the bottom, there is a section titled 'Les grands thèmes' with icons for: TRANSPORTS, EMPLOI, GESTION DE L'EAU, COÛT ET FINANCEMENT, TRAVAUX, RÉVERSIBILITÉ, TISSU LOCAL, and DIMENSION AGRICOLE.

The footer contains a navigation menu with categories: 'Découvrir', 'Thématiques', 'S'Informer', and 'Participer', each with a list of sub-links. It also includes the logos for 'VILLAGES NATURE' and 'MARNE LA VALLÉE' and a 'Mentions légales' link.

La page d'accueil du site internet

■ Les cahiers d'acteurs

Huit cahiers d'acteurs ont été proposés par des acteurs locaux :

1. **L'association du Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District** dite le **R.E.N.A.R.D.**, créée en 1978 et agréée de protection de l'environnement sur un ensemble de communes dans le secteur de Marne-la-Vallée, les espaces naturels et les massifs forestiers environnants. Le R.E.N.A.R.D. intervient dans la plupart des sujets qui concernent l'environnement, en zone urbanisée ou dans les espaces naturels. Ses activités s'étendent de l'environnement naturel à l'urbanisme, aux permis de construire, P.L.U., S.CO.T.... aux nuisances et pollutions. Il réalise, avec son technicien, des actions d'animation sur la nature et d'éducation à l'environnement tant auprès d'adultes que de jeunes ; des relevés naturalistes et des études pour des gestions et aménagements de milieux naturels sont également réalisés. Le cahier d'acteurs de l'association a majoritairement porté sur la faune et la flore du territoire concerné et a été imprimé à 1 000 exemplaires, et diffusé dès les premières réunions publiques.

2. **L'Alliance Terre Vie (ATV)** est une association loi 1901 basée à Chanteloup-en-Brie qui s'inscrit dans l'éducation à l'environnement sur le thème de l'écologie au quotidien. Son objectif est de favoriser l'évolution des comportements pour lutter contre la pollution chimique de proximité, dans sa maison, son jardin, sa ville et préserver ainsi les ressources naturelles, fertilité des sols, biodiversité, eau. Son cahier d'acteurs a principalement développé l'intérêt de la mise en œuvre de la charte de la biodiversité dans la conduite du projet Villages nature, et l'importance de la ferme pédagogique prévue dans le cadre du projet. Ce cahier d'acteurs a été imprimé à 200 exemplaires.

3. **L'association «La Clé du Sol»/AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne)** de Carnetin a été créée en mai 2008. Son siège social se situe à Carnetin. Son champ de d'action couvre l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire et de sa périphérie. Elle œuvre à la promotion d'une alimentation saine dans le cadre d'un développement durable. A ce titre, l'association soutient la conversion à l'agriculture biologique ainsi que l'installation de nouveaux actifs agricoles sur le territoire. Ces perspectives s'inscrivent dans la nécessité de maintenir un équilibre entre zones d'habitation et zones agricoles. Son autre objectif est de reconstruire un lien direct entre producteurs et consommateurs, une relation de confiance fondée sur la transparence des échanges et la solidarité entre partenaires. Son cahier d'acteurs a proposé de faire appel à des AMAP pour la valorisation d'une agriculture biologique locale et les approvisionnements alimentaires de Villages Nature. Ce cahier d'acteurs a été imprimé à 200 exemplaires.

4. **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne** porte un projet territorial aux potentiels de développement importants. Interlocuteur et partenaire économique auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département, elle représente les intérêts de ses 45 000 ressortissants immatriculés, en matière d'appui aux entreprises, de formation professionnelle et d'information économique. Son cahier d'acteurs, très en faveur du projet Villages Nature, présente à la fois les opportunités du projet au plan local, mais également le vecteur de développement que la CCI entend promouvoir dans ce cadre. Ce cahier d'acteurs a été imprimé à 200 exemplaires.

5. **L'Association pour la Défense de la Plaine du Jariel (ADPJ)**, créée le 2 avril 2003, a pour but la défense des intérêts des propriétaires fonciers, forestiers, exploitants agricoles, et habitants concernés par l'extension de l'urbanisation du secteur IV de Marne-la-Vallée, et par les projets associés à l'activité de la société Euro Disney et, plus généralement, par toutes les opérations immobilières et d'urbanisme sur les communes de Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers et Coutevroult. Son cahier d'acteurs a développé des arguments selon ces domaines de prédilection et a été imprimé à 200 exemplaires.

6. **L'association Pôle Sud Paris** a été créée en 2005 à l'initiative d'un groupe de cadres supérieurs et chefs d'entreprises industrielles engagées dans la compétition internationale. L'une de leurs convictions est que seules les activités productives agricoles et industrielles génératrices de commerce international permettent à un pays de tenir durablement son rang dans la compétition mondiale. Le cahier d'acteurs a majoritairement soulevé des questions liées aux financements publics et privés du projet Villages Nature, ainsi qu'à l'utilisation de ressources naturelles. Ce cahier d'acteurs a été imprimé à 200 exemplaires.

7. **Le groupe politique Europe Ecologie les Verts (EELV) de Seine-et-Marne** a rédigé un cahier d'acteurs abordant non seulement les sujets liés à l'empreinte écologique de Villages Nature (consommation en eau et en énergie pour les bâtiments, flux et transports), mais également l'intégration du projet dans son territoire en matière d'emploi, de tourisme, et d'agriculture. Les financements publics sont également abordés, ainsi que diverses préconisations faites aux maîtres d'ouvrage. Ce cahier d'acteurs n'a pu être rendu public que sur le site internet, car parvenu à l'organisation du débat public le 23 juin, quelques heures avant la dernière réunion publique et la clôture du débat. Il a cependant été mis en ligne le jour de sa réception.

8. **La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne** est un organisme consulaire chargé de représenter les agents économiques de l'agriculture. Elle est dotée de la capacité à agir selon les lois et usages du commerce, au travers des programmes d'intérêt général, issus des projets des élus. Elle a deux missions principales : représenter les intérêts agricoles (exploitants, salariés de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, propriétaires fonciers...) et être force de conseil et d'assistance technique auprès des entreprises. Son cahier d'acteurs porte sur la consommation des terres agricoles, les compensations foncières, l'engagement des agriculteurs dans le projet Villages Nature et la valeur agronomique des sols. Ce cahier d'acteurs n'a été rendu public que sur le site internet, car parvenu à l'organisation du débat public le 23 juin, quelques heures avant la dernière réunion publique et la clôture du débat. Il a cependant été mis en ligne le jour de sa réception.

N°1 - Avril 2011

Commission de pilotage
DEBAT PUBLIC
Villages Nature

**DÉBAT PUBLIC SUR
LE PROJET VILLAGES NATURE
CAHIER D'ACTEURS**

 **Association R.E.N.A.R.D.**
Rassemblement pour l'Etude de la Nature
et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District

PRÉSENTATION DES BUTS

- Le R.E.N.A.R.D. est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1978, sur un ensemble de communes dans le secteur de Marne-la-Vallée, les espaces naturels et les massifs forestiers environnants. Le R.E.N.A.R.D. intervient dans la plupart des sujets qui concernent l'environnement, en zone urbanisée ou dans les espaces naturels.
- Ses activités s'étendent de l'environnement naturel à l'urbanisme, aux permis de construire, P.L.U., S.C.O.T.... aux nuisances et pollutions.
- Il réalise, avec son technicien B.T.S., G.P.N., des actions d'animation nature et d'éducation à l'environnement tant auprès des adultes que des jeunes : il fait des relevés naturalistes et des études pour des gestions et aménagements de milieux naturels.


Lecture de salamandres (salamandre chlorocraie). Bois de Saint, le 27 avril 2011. Espèce protégée par la convention de Rome - Annexe III et l'article du 19 novembre 2007 dans la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français.


Les Cardinaux depuis l'Épinette, le 10/11/2010

Association R.E.N.A.R.D.
Le Bois Briard
3 rue des Aulnes
77600 ROISSY-EN-BRIE
Tel : 01 60 28 03 04
Fax : 01 69 75 02 41
association-renard@orange.fr
http://www.renard-nature-environnement.fr/

Tout cahier d'acteurs relève de la responsabilité de son rédacteur

N°2 - Juin 2011

Commission de pilotage
DEBAT PUBLIC
Villages Nature

**DÉBAT PUBLIC SUR
LE PROJET VILLAGES NATURE
CAHIER D'ACTEURS**

 **Association Alliance Terre Vie**

PRÉSENTATION D'ATV

- Fondée sur les valeurs de respect, de partage et de convivialité, l'action d'ATV s'inscrit dans l'éducation à l'environnement sur le thème de l'écologie au quotidien.
- Notre objectif est de favoriser l'évolution des comportements pour lutter contre la pollution chimique de proximité, dans sa maison, son jardin, sa ville et pour préserver ressources naturelles, fertilité des sols, biodiversité, eau, ...

Exemples de nos actions :

- Création et animation de 14 jardins pédagogiques pour les enfants
- Programme de distribution de composteurs individuels avec le SIETREM
- Réalisation d'ateliers pour adultes autour de l'écologie pratique, jardinage, habitat, santé
- Création à Villeneuve le Comte du « jardin du savoir vert », jardin expérimental et pédagogique.

ATV a réalisé en 2010 130 animations tous publics.

Alliance Terre Vie
10, avenue du bois de Chigny
77600 Chanteloup en Brie
contact@allianceterrevie.fr
www.allianceterrevie.fr

Tout cahier d'acteurs relève de la responsabilité de son rédacteur

■ **Les contributions**

Au total, ce sont trois contributions qui ont été portées aux débats :

1. **Par l'association Le R.E.N.A.R.D**, déjà rédactrice d'un cahier d'acteurs. Cette seconde démarche de communication à l'égard du projet a majoritairement porté sur des compléments de questionnements déjà formulés, notamment sur l'accès des espaces boisés de Villages Nature au public, et la remise de résultats d'étude en cours.

2. **Par Nature Environnement 77** : Créée en 1972, cette association fédère et représente une soixantaine d'associations locales seine-et-marnaises de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie. A ce titre, elle intervient dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la protection du patrimoine naturel, du patrimoine bâti, des paysages, de la faune, de la flore, de la lutte contre les pollutions et nuisances... Elle est membre d'Ile-de-France Environnement et de France Nature Environnement. Sa contribution porte notamment sur l'évolution du département et de son aménagement (projets routiers, développement des espaces périurbains), la réversibilité du projet et la gestion de l'eau.

3. **Par la mairie de Villeneuve-le-Comte**, qui a souhaité souligner par cette contribution, les compensations souhaitées et ses recommandations dans la mise en place du projet. Les aspects financiers ont également été abordés par le biais notamment des retombées fiscales pour la commune.

■ **L'ouverture de permanences du débat public sur deux sites distincts**

Donner l'accès à l'information sur le débat public et le projet par le biais d'un bureau ouvert au public a été l'un des objectifs du plan de communication développé. Aussi, et afin de répondre au mieux aux rythmes de vie et caractéristiques de la population, il a été décidé d'ouvrir deux bureaux distincts, l'un situé au nord de l'A4, l'autre au sud :

- à **Chessy, à la Maison des Services Publics**, dans un local gracieusement mis à disposition par le SAN du Val d'Europe. Cet emplacement, idéalement située face à la sortie de la gare RER de Val d'Europe, a accueilli une permanence entre le 12 avril et le 30 juin 2011 (les mardis de 10h à 13h, mercredis de 14h à 18h et vendredis de 16h à 19h), ainsi qu'une exposition de panneaux d'information dans le hall d'accueil, identiques à ceux présentés en réunions publiques et dont le descriptif figure ci-après.

- à **Villeneuve-le-Comte**, la commune principalement concernée par le projet, et qui a également gracieusement mis à la disposition du débat public son local associatif un samedi matin sur deux entre le 16 avril et le 11 juin, de 10h à 12h.

L'organisation du débat public tient ici à remercier chaleureusement le SAN du Val d'Europe et la Commune de Villeneuve-le-Comte pour avoir facilité la mise en place de ces permanences dans les conditions mentionnées.

2. Les outils utilisés lors des réunions publiques :

■ Les panneaux de présentation du débat

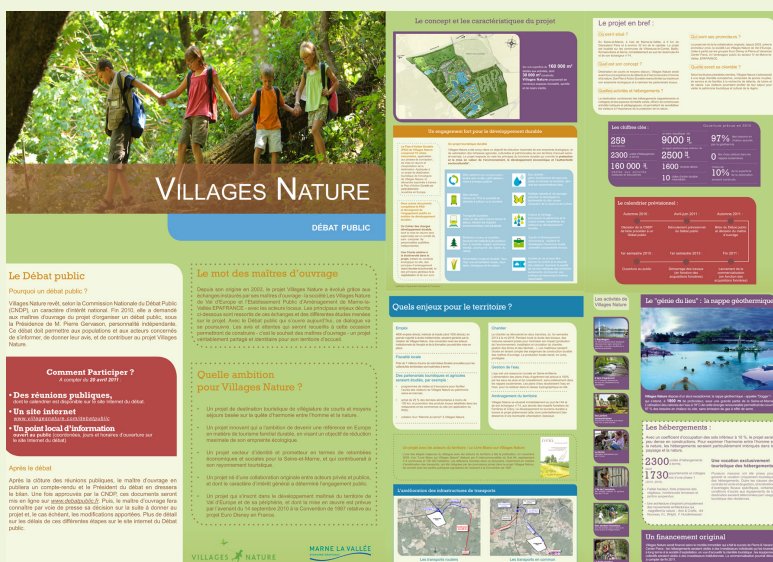
Deux panneaux ont été proposés au public afin de présenter la procédure du débat public (principes, modalités et outils mis à la disposition du public). Ils ont été créés en deux jeux : l'un exposé de manière permanente à la Maison des Services Publics de Chessy et l'autre utilisé lors des réunions publiques. Ils ont été très appréciés et consultés lors des réunions.



■ Les panneaux de présentation du projet

Au nombre de cinq, ces panneaux d'information ont été réalisés par les maîtres d'ouvrage et ont eu vocation à présenter le projet : son périmètre, ses caractéristiques, ses enjeux et ses engagements en matière de développement durable. Ces panneaux ont également été produits en deux exemplaires chacun, à la fois pour les besoins de l'exposition permanente à Chessy et pour les réunions publiques.

Ils ont souvent permis une première découverte du projet, avant la lecture du dossier du débat et de sa synthèse diffusés en réunions publiques.



■ **La présentation projetée de la Commission de pilotage**

L'organisation des temps de parole lors des réunions publiques a privilégié une introduction faite par la Commission de pilotage, afin de poser le cadre des échanges. Cette présentation a eu pour objectifs de présenter la CNDP, la Commission de pilotage et les modalités du débat, dont les outils mis à la disposition du public. Lors de la réunion de clôture, cette présentation a évolué vers les premiers éléments de bilan, notamment les thèmes abordés aux cours des échanges. La durée de cette intervention était de l'ordre de 15 minutes.

■ **Les deux présentations complémentaires des maîtres d'ouvrage**

Lors de chacune des huit réunions publiques, chaque maître d'ouvrage a bénéficié d'un temps de parole imparti.

EPAFRANCE, représenté par Bertrand Ousset, son Directeur général adjoint, a d'abord présenté le cadre institutionnel du projet et les aménagements d'accompagnement prévus dans le cadre de l'implantation de Villages Nature, sans oublier les études conduites et/ou en cours de finalisation pilotées par EPAFRANCE.

La seconde présentation a été faite par Dominique Cocquet, Directeur général de Villages Nature, qui a permis de découvrir et de détailler le concept et les différentes caractéristiques du projet Villages Nature, y compris sous l'angle créatif, architectural et programmatique.

La durée totale de chacune de ces interventions n'a pas excédé 20 minutes.

■ **Les verbatim et synthèses**

Comme habituellement pratiqué en débat public, les huit réunions publiques ont été enregistrées afin d'établir un verbatim et une synthèse des propos tenus. Un rédacteur dédié se trouvait ainsi sur place à chaque réunion.

Ces deux documents ont été mis en ligne sur le site internet dans un délai de 5 jours après la date de la réunion. Ils ont été très appréciés et largement lus, notamment par certaines associations ayant suivi les échanges lors de toutes les réunions, constatant ainsi l'évolution des questionnements du public et des thèmes abordés.

3. Les interventions d'experts lors des deux réunions thématiques

Deux réunions thématiques ont été programmées :

■ A Rozay-en-Brie le 4 mai, une réunion consacrée au développement territorial, thématique dont la présentation a été confiée à Jean-Jacques Barboux, Président de la Communauté de communes du Val Bréon, Maire de Neufmoutiers-en-Brie et Conseiller général du canton de Rozay-en-Brie, qui s'était particulièrement investi dans la rédaction du Livre Blanc des élus du Sud A4 ;

■ A Crécy-le-Chapelle le 11 mai, une réunion centrée sur l'eau et les milieux naturels, aspects ont fait l'objet d'une présentation réalisée par les deux bureaux d'études techniques missionnés par EPAFRANCE sur ces questions : Confluences Ingénieurs Conseil et Biotope. Les études en cours comme les résultats partiels de l'étude d'impact ont ainsi été exposés publiquement. Cette même thématique a également été abordée ce soir là par l'association le R.E.N.A.R.D, que la Commission de pilotage a autorisé à présenter quelques questionnements liés à son cahier d'acteurs.

4. Les relations presse :

La presse a été présente à toutes les étapes du débat public : au moment de la conférence de presse de lancement le 12 avril (onze supports présents), à toutes les réunions publiques (un à deux correspondants présents en moyenne), et lors du point presse de clôture le 23 juin (douze supports).

Un dossier de presse a été réalisé pour le point presse de lancement, précisant le rôle de la CNDP et de la Commission de pilotage, ainsi que les caractéristiques du débat public et les outils de communication mis en place. Le projet y a également été décrit dans ses grandes lignes.

La couverture du débat a été très appréciable. En effet, un total de 34 articles de fond a été publié dans la presse généraliste, tandis que les supports de certaines collectivités territoriales se mobilisaient également, notamment pour informer du calendrier des réunions publiques.

L'ensemble de la presse locale a informé les habitants de la tenue de chaque réunion publique organisée en précisant la date, l'heure et le lieu, ainsi que le thème de chaque réunion, le cas échéant. A minima, un à deux supports ont relayé les échanges de chaque réunion publique.

Les retombées ont été identifiées dans les supports suivants :

- Presse écrite et online locale: La Marne, le Parisien, le Pays Briard, La République de Seine-et-Marne, MagEco (publication de la CCI 77), et les sites internet Atome77, www.seineetmarne.com et www.brionautes.com
- Télévisions locales : TV 77, Canal Coquelicot, France 3 Région, Télé Canal Val d'Europe (SAN du Val d'Europe).
- Radios locales : 77 FM, Stopradio.net, Vallée FM, France Bleu, France info.
- Presse régionale francilienne ou nationale : Métro, 20 minutes, Direct Matin, Les Echos, France 24, la Tribune, Le Figaro, Libération.
- Presse spécialisée : Le Quotidien du tourisme, L'Echo touristique, Echo nature, Environnement-magazine.fr, Le Moniteur, BoisMag, BTP Magazine, Art de Vivre, Chantiers de France, Décideurs d'Ile-de-France, Femme Actuelle.
- Presse intercommunale (Brie Boisée, Val Bréon, Pays Créçois, Grand provinois, Sources de l'Yerre) et municipale (Rozay-en-Brie, Lagny-sur-Marne, Torcy, Crécy-la-Chapelle, Neufmoutiers-en-Brie, Provins).

Les principaux thèmes abordés à travers ces différentes retombées ont été :

- l'aménagement du territoire de Marne-la-Vallée (Le Parisien, La Marne, Métro, Décideurs d'Ile de France), la vie politique locale (www.valeurope-san.fr),
- la vie Locale (Le Pays Briard),
- les modalités du débat public (La Marne, Nature Environnement 77, www.brionautes.com, Le Moniteur) et son déroulement (Le Parisien, La République de Seine-et-Marne, La Marne),
- l'emploi, les transports (La Marne, La République de Seine-et-Marne, le journal de la députée Chantal Brunel),
- le tourisme et les loisirs (Femme actuelle, Direct Matin, Metro)
- la faune et Flore/Ecologie (La Marne, Metro).

C/ LA PARTICIPATION CHIFFRÉE DU PUBLIC

1. Fréquentation des réunions publiques

Au total les huit réunions publiques ont rassemblé près de 1 000 participants, dont certains très assidus d'une réunion à l'autre.



2. Fréquentation du site internet

3 350 visiteurs uniques ont fréquenté le site internet www.villagesnature/debatpublic.com. durant la période du débat public, représentant 5 810 visites et 32 120 pages consultées, soit une moyenne de 5,53 pages par visite. Les sources de connexion ont été les sites référents (46,6 %), un accès direct (29,5 %), ou l'accès via un moteur de recherche (23,9 %).

3. Questions posées en réunions publiques et sur le site internet

Le public a pu directement poser ses questions par le biais de deux canaux :

- soit en réunions publiques : au total plus de 150 questions orales auxquelles les maîtres d'ouvrage et la Commission de pilotage ont répondu en séance ;
- soit par le biais du site internet : 82 questions écrites ont été postées, portant principalement sur :

Les transports (routiers et transports en commun): 20,74 %

L'eau : 10,98 %

Le débat Public : 10,98 %

Le projet touristique : 8,53 %

La réversibilité : 4,88 %

Le tissu local : 3,65 %

L'énergie : 3,65 %

L'emploi : 2,45 %

Les travaux : 2,44 %

La dimension agricole : 2,44 %

Les procédures publiques : 2,44 %

Le coût du projet : 1,22 %

Divers : 25,6 %

4. Les avis émis sur le site

Treize avis ont été publiés sur le site et ont portés sur les thèmes suivants :

Les transports : 15,38 %

Le projet touristique : 15,38 %

L'emploi : 7,69 %

L'eau : 7,69 %

Le tissu local : 7,69 %

La dimension agricole : 7,69 %

Le débat Public : 7,69 %

Divers : 30,79 %

CHAPITRE 3 : LES APPORTS DU DÉBAT PUBLIC AU PROJET VILLAGES NATURE

A/ LES ENJEUX ET L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

1. Villages Nature, catalyseur de développement territorial

Le projet fait l'objet de multiples attentes de la part des citoyens, mais aussi et surtout des élus locaux. Il est question d'emploi, d'activité économique, ainsi que d'une maîtrise du développement et de l'urbanisation du territoire.

Un élu fait par exemple remarquer que le projet peut permettre d'engager une transition dans le domaine agricole, entre une agriculture de grandes productions et une agriculture plus maraîchère - tournée vers ses marchés de proximité - bio ou raisonnée. Le débat public a ainsi permis aux maîtres d'ouvrage d'identifier et de commencer à tisser des liens avec un responsable d'une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) de Seine-et-Marne, ou encore avec une fédération de pépiniéristes d'Ile-de-France, contacts qui viennent s'ajouter à ceux déjà engagés de longue date avec la Chambre d'agriculture.

Une crainte est cependant exprimée, celle que Villages Nature vienne conforter le développement une mono-activité touristique autour du Val d'Europe, dans le prolongement du rôle moteur joué par le pôle touristique de Disneyland Paris, et sans pour autant contribuer par ailleurs à la diversification économique du territoire.

Malgré cela, les élus ont bien compris ce rôle de catalyseur de développement territorial du projet. En rédigeant un Livre Blanc en 2009, cinq intercommunalités ont ainsi formalisé les enjeux du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du projet Villages Nature, qui se résument comme suit :

- préserver l'environnement et la qualité de vie ;
- améliorer les infrastructures routières déjà saturées et développer le maillage des transports en commun ;
- adapter la formation, développer l'emploi, accueillir et soutenir les entreprises locales ;
- anticiper les besoins en logement des salariés de Villages Nature ;
- développer une offre touristique complémentaire et solidaire.

Dans son cahier d'acteur, la Commune de Villeneuve-le-Comte réaffirme ces enjeux. Les maîtres d'ouvrage du projet Villages Nature partagent les préoccupations des élus, même si certains de ces sujets ne relèvent pas de leur champ de compétences.

Une autre question a émergé au cours du débat. Elle peut se résumer ainsi : « Quelle rôle pour le projet Villages Nature dans le cadre du Grand Paris ? », et alors même que ce dernier semble avoir en grande partie ignoré la Seine-et-Marne qui représente pourtant la moitié de la superficie de l'Ile-de-France. Le tourisme n'est pas forcément perçu par tous comme un vecteur d'aménagement du territoire. Pourtant, dans une logique de cohérence territoriale globale, ce sont toutes les activités qui doivent être examinées. Et le tourisme représente bel et bien un gisement d'activité économique et d'emploi pour le Grand Paris, comme le démontre la décision de créer un « cluster tourisme » à Val d'Europe...

2. Un projet rendu possible en septembre 2010 par l'avenant à la Convention de 1987 et le nouveau Projet d'Intérêt Général

Certains participants au débat public se sont interrogés sur l'utilité d'un débat public dans le contexte particulier du projet Villages Nature. En effet, celui-ci est rendu possible par plusieurs documents d'orientation. Dès 1987, la Convention signée par l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, L'Etablissement Public d'Aménagement, la RATP et The Walt Disney Company préfigurait la création d'une grande destination touristique européenne, porteuse de développement économique, dans le secteur géographique actuel du Val d'Europe. En septembre 2010, par avenant, le périmètre géographique initial de la Convention a été élargi, principalement pour permettre la réalisation de Villages Nature - projet qui relève d'ailleurs de l'un des cinq axes de développement mis en perspective par l'avenant de septembre 2010, celui du « tourisme durable ».

En septembre 2010 également, un nouveau Projet d'Intérêt Général (PIG) a transcrit les orientations de l'avenant à la Convention de 1987 en matière d'aménagement du territoire. Avec ce PIG, l'Etat assure la compatibilité des grands documents d'urbanisme (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France – SDRIF, Plan Local d'Urbanisme – PLU, Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT) avec le projet d'aménagement prévu dans le périmètre dévolu à Euro Disney.

Dans ce contexte, un débat sur l'opportunité de Villages Nature paraît inutile aux yeux de certains. En effet, comme d'ailleurs d'autres débats publics, celui-ci a été marqué - surtout au moment de son démarrage, puis progressivement de moins en moins - par une question centrale : le caractère « ficelé » ou, au contraire, insuffisamment préparé, du projet.

Pour répondre à la première critique, les maîtres d'ouvrage ont précisé que les modalités de mise en œuvre de ce projet de tourisme durable restaient pour une large part à débattre, notamment en ce qui concerne les différents aspects de son intégration territoriale. En effet, l'une des conditions essentielles de la réalisation du projet, qui prend son sens au cœur même de sa démarche de développement durable, est son acceptation et son appropriation par la communauté et ce, à la fois comme levier de développement local et comme facteur identitaire pour la Seine-et-Marne.

Pour répondre au second argument, il a été rappelé que ce débat public est intervenu très en amont de la mise en chantier et de l'ouverture du projet Village Nature. De fait, le corpus d'informations disponibles n'était pas forcément complet. En effet, les maîtres d'ouvrage ont diligenté de nombreuses études, qui soit étaient encore en cours au moment du débat, soit étaient achevées et pouvaient donc, a contrario, laisser croire à tort que le projet n'est plus modifiable.

3. L'expérience liée à Disney et aux Center Parcs

Tout au long du débat, des comparaisons ont été effectuées entre le projet Villages Nature et les réalisations passées de Disney et/ou de Pierre & Vacances Center Parcs. L'apport de Disneyland Paris pour l'essor et le développement de Val d'Europe est indéniable. De nombreux participants ont ainsi été informés des retombées considérables de l'activité de Disneyland Paris, depuis plus de vingt ans, sur l'économie et sur l'urbanisation de ce territoire, et plus largement. Ces données sont venues enrichir le débat. Cependant, elles ont aussi parfois introduit une certaine confusion, un amalgame étant fait entre les modes de fonctionnement respectifs de Disneyland Paris ou des Center Parcs d'une part, et de Villages Nature d'autre part.

L'expérience Disney a également été envisagée, par analogie, du point de vue de l'aménagement du territoire lié à Villages Nature, et notamment de l'urbanisation que le projet induirait à la fois par lui-même et à sa périphérie immédiate au Sud de l'A4. A cet égard, il convient de rappeler que le site du projet, situé au pied d'un échangeur autoroutier de premier plan et à une trentaine de kilomètres de la métropole internationale que représente Paris, était appelé à être urbanisé par le précédent SDRIF de 1994, en tant que zone de mutation urbaine. Or, la création de Villages Nature remet en cause une telle vocation et contribuera à maintenir le site dans sa dimension actuelle liée à la nature.

D'autres expériences de parcs de loisirs ont été citées. Certains par exemple, qui ont pu séjourner au Center Parcs de l'Ailette, ont cité des éléments pouvant y être améliorés, invitant ainsi les maîtres d'ouvrage à tenir compte des expériences du passé pour améliorer leur concept.

4. Des modalités alternatives du projet ?

Certains participants ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur les variantes pouvant être envisagées quant à la localisation de Villages Nature. D'autres ont même proposé des alternatives au projet. Il a par exemple été suggéré d'installer Villages Nature dans les limites actuelles de la ville nouvelle de Val d'Europe.

Un participant a posé une question sur les autres finalités pouvant être données au site de Villages Nature. Or, il s'avère que 120 hectares sont affectés à des projets touristiques depuis la Convention de 1987. Les 139 hectares restants sont des espaces boisés et agricoles, qui pouvaient être affectés à des projets d'urbanisation en vertu du SDRIF de 1994.

Dans un cahier d'acteur, il est proposé d'explorer d'autres montages juridiques pour le projet, afin de prévenir une privatisation du foncier, ou encore d'affecter les financements publics à d'autres formes d'activités économiques que le tourisme.

Un autre cahier d'acteur propose de favoriser des logiques d'intégration du tourisme au tissu local, en soutenant le développement de destinations alternatives aux principales destinations parisiennes. Sur cette proposition, il est intéressant de noter que le projet Villages Nature poursuit des objectifs similaires.

B/ LES PRINCIPAUX THÈMES ÉVOQUÉS PAR LE PUBLIC

1. Le principe du débat public

La légitimité de la procédure de débat public est reconnue par les élus, et notamment par les auteurs du Livre Blanc, ainsi que par les représentants d'associations (de nombreux cahiers d'acteurs émanent d'ailleurs du secteur associatif). Cependant, le grand public reste plus réservé quant à la légitimité et à l'utilité de la procédure de débat public.

En effet, l'organisation du débat public Villages Nature ayant été confiée aux maîtres d'ouvrage, certains participants ont fait état de leurs craintes que les maîtres d'ouvrage deviennent juges et parties de la procédure. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a éclairci ce sujet en réunion : cette décision a été prise pour permettre aux deux maîtres d'ouvrage de s'imprégner directement des attentes des différentes parties prenantes du territoire et du grand public, et de favoriser ainsi un approfondissement de leurs relations réciproques. Une Commission de pilotage a tout de même été créée afin de s'assurer du respect des règles du débat public.

La Commission de pilotage a été mise en cause par un participant, dans le sens où deux de ses membres ont approché le milieu pétrolier au cours de leur carrière. La CNDP a également apporté un éclaircissement sur ce point : les membres de la Commission ne sont pas retenus en raison de leur parcours professionnel, mais plutôt pour leur capacité d'écoute et de retenue. En effet, ils doivent s'assurer de la bonne organisation des débats en toute neutralité, sans jamais se positionner sur le fond du sujet. La CNDP s'est d'ailleurs montrée prête à étudier toute candidature qui lui serait soumise dans le cadre de la constitution de ses prochaines Commissions.

En tout état de cause, le débat public s'est révélé être un espace catalyseur d'expression pour les citoyens et les acteurs du territoire. A plusieurs reprises, les participants ont rappelé qu'ils n'ont pas pu s'exprimer avant la mise en œuvre d'autres projets. Un élu a d'ailleurs souligné le caractère inédit d'une consultation préalable pour un projet de l'envergure de Villages Nature.



Réunion publique de Lagny-sur-Marne le 25 mai 2011

2. Le projet lui-même

Les maîtres d'ouvrage ont admis que la dénomination du projet aurait pu être différente. Cela a d'ailleurs été envisagé. Cependant, à cette étape du projet, il serait difficile de le débaptiser. En ce qui concerne les profits que sera amené à faire Villages Nature, ils n'auraient rien d'indécents dans le cadre d'une économie de marché, d'autant qu'ils profiteraient aux collectivités locales et à l'emploi.

D'autres participants au débat public ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur la gouvernance du projet. Le partage des rôles entre Villages Nature et EPAFRANCE a, par exemple, fait l'objet d'une question. Les maîtres d'ouvrage ont expliqué la répartition des responsabilités entre les deux maîtres d'ouvrage : les aménagements extérieurs du site, notamment ses voies publiques de desserte, ainsi que l'ensemble des plans d'eau et la viabilisation interne, sont pris en charge par l'aménageur public, tandis les équipements et hébergements touristiques et leurs abords sont réalisés par le promoteur privé.

Un participant a soulevé la question de la présence de Disneyland Paris au sein de Villages Nature. Il n'est pas prévu que l'expérience Disney soit particulièrement représentée sur le site, en dehors du fait que Disneyland Paris pourra être proposé parmi d'autres excursions locales aux visiteurs de Villages Nature.

Le fonctionnement de Villages Nature a également fait l'objet d'un certain nombre de questions portant par exemple sur la coexistence d'hébergements et de commerces dans les mêmes corps de bâtiment, sur les flux de visiteurs, sur les modalités de circulation et de stationnement à l'intérieur du site, sur la gestion de la sécurité, les exercices d'évacuation, la présence d'une infirmerie etc.

Le public a montré une vigilance toute particulière quant à la gestion de l'eau, à la géothermie et à la maîtrise énergétique du projet. Des questions ont été posées sur le niveau de performance énergétique du bâti ainsi que sur le potentiel géothermique du site. Un participant a d'ailleurs souligné des expériences malheureuses menées en Seine-et-Marne autour de la géothermie. Depuis 40ans, cependant, les techniques ont largement évolué et la relance de cette énergie est actuellement fortement encouragée par le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'ADEME.

Le public a également interrogé les maîtres d'ouvrage sur les autres sources d'énergie renouvelables envisagées sur le site, ainsi que sur la proportion d'énergie produite localement. La gestion de ces énergies est aussi une préoccupation pour les participants : l'un d'entre eux a demandé si une Gestion Technique Centralisée (GTC) permettra d'optimiser la performance énergétique du lieu.

Les études réalisées permettent déjà de penser que Villages Nature sera un espace performant et économe en énergie relativement à son envergure, et que sa conception permettra de viser une réduction maximale de son empreinte écologique. Son Plan d'Action Durable comporte, à cet égard, dix cibles mesurables qui déclinent les exigences du développement durable applicables à un tel projet. En outre, un suivi de sa mise en œuvre est d'ores et déjà prévu.

Dans la continuité de cette préoccupation environnementale et territoriale, le public s'est aussi interrogé sur la réversibilité du projet, et plus globalement sur son avenir à long terme. L'usage des habitations est, en effet, exclusivement réservé au tourisme pendant une durée minimale de vingt ans pour chaque phase d'aménagement. Cependant, qu'advient-il à l'issue de cette période ? Les constructions sont-elles polyvalentes, peuvent-elles changer de destination ? Le site pourra-t-il être reconverti si Villages Nature ne rencontrait pas le succès ?

Sur le premier point, les maîtres d'ouvrage ont réaffirmé qu'ils ne permettront pas aux acquéreurs des hébergements de Villages Nature d'y établir à terme leur résidence principale. Une telle éventualité se heurterait d'ailleurs à plusieurs obstacles. Par exemple, les exploitants de fonds de commerce devraient être indemnisés pour les pertes liées à la disparition de la capacité d'hébergement de la destination. En outre, les logements ne sont dotés ni d'une place de stationnement dédiée et proche, ni d'une adresse postale ; ou encore l'accès aux équipements sportifs et récréatifs ne serait pas autorisé.

Sur le second point, une étude de réversibilité, envisageant différents scénarii, a été réalisée suite à la demande exprimée par le Conseil Régional d'Ile-de-France en juillet 2010. Il en résulte, par exemple, que si le projet Villages Nature venait à prendre fin, les structures d'hébergement et de restauration pourraient être reconverties et le parc aquatique cédé, dans le cadre d'une poursuite de la vocation touristique du site.

Pour certains participants, une parfaite réversibilité du site consisterait à redonner à celui-ci une dimension agricole. Cependant, l'étude de réversibilité montre que le projet ne dégradera pas la biodiversité, même au bout de vingt années d'exploitation. Si Villages Nature cessait son activité, raser ses infrastructures en vue de revenir à l'état initial stricto sensu n'aurait donc pas de sens, surtout en milieu périurbain.

L'équilibre financier du projet a fait l'objet d'autres questions. Certains participants s'en inquiètent. Ils craignent que la fréquentation du site s'avère insuffisante dans un contexte de crise économique. Ils redoutent que les maîtres d'ouvrage, pour des raisons budgétaires, ne puissent pas tenir leurs engagements pris lors du débat public. Cependant, les engagements de développement durable de Villages Nature et les coûts afférents sont d'ores et déjà inclus dans le budget initial du projet, supposant un investissement de l'ordre de 700 millions d'euros, et les études préparatoires du projet permettent de s'assurer de sa viabilité.

L'investissement des pouvoirs publics dans cette initiative est un autre élément du montage financier qui suscite des interrogations. Un participant a demandé par exemple si les pouvoirs publics s'impliquent dans la création d'emplois liée au projet. Ce ne sera le cas que de façon indirecte, dans la mesure où les acteurs publics financeront des infrastructures utiles à la desserte du territoire et du projet.

Des intervenants ont également remarqué que les pouvoirs publics s'impliquent dans un projet qui profitera à des promoteurs privés. Un participant a en outre souligné les avantages fiscaux dont bénéficieront des particuliers en leur qualité d'investisseurs individuels (rétrocession de TVA des résidences de tourisme, réduction d'impôt sur le revenu).

Les maîtres d'ouvrage ont fait savoir qu'en dépit de ces avantages avérés, l'impact du projet sera largement positif dans la durée sur la fiscalité, tant locale qu'en termes de TVA versée à l'Etat, à laquelle s'ajouteront les retombées économiques et sociales directes et indirectes du projet liées, par exemple, aux créations d'emplois ou aux dépenses des visiteurs de Villages Nature à l'extérieur du site - et sans même compter la contribution de Villages Nature à la structuration de l'aménagement de l'Est francilien.

Ainsi, il est admis que le projet devrait entraîner un remarquable effet de levier des investissements publics sur les investissements privés, de l'ordre d'un euro d'argent public investi pour plus de dix euros d'argent privé et ce, par analogie à ce qui a été constaté pour le projet Euro Disney depuis sa création (et alors même que Disneyland Paris ne réalise toujours pas de bénéfices).

3. L'intégration du projet dans le territoire

■ *Le Livre Blanc sur Villages Nature*

Le Livre Blanc sur Villages Nature, rendu public en novembre 2009, est le point de départ d'une co-construction du projet avec les élus du territoire dans une large variété de domaines. Le Livre Blanc a d'ailleurs été cité à de très nombreuses reprises au cours du débat. A cette occasion, les maîtres d'ouvrage ont pu réaffirmer que ce document est une base de travail légitime et pertinente. Par leur Livre Blanc, les intercommunalités concernées ont montré leur volonté de coopérer avec les maîtres d'ouvrage, avec pour finalité une identification du territoire au projet, et la maîtrise de son développement à long terme dans le cadre de la réalisation de ce dernier.

Le projet Villages Nature poursuit lui aussi l'objectif de s'inscrire dans le développement du territoire. En mobilisant l'Etat, la Région et le Département, Villages Nature peut être une occasion de lancer des initiatives d'ingénierie administrative et financière avec ces différentes collectivités, afin d'élaborer avec elles des initiatives en termes de développement territorial qui servent l'intérêt général.

■ *La question des terres et des activités agricoles*

La gestion des terres agricoles et des forêts a fait débat, tout comme les compensations agricoles et forestières liées au projet. A ce titre, les compensations agricoles pourraient trouver matière à s'opérer de façon équitable pour les agriculteurs concernés dans la plaine de Jossigny, immédiatement au nord de l'A4, dont la dimension agricole se verrait ainsi confortée.

Il est également envisagé de valoriser les producteurs bio/locaux, qui pourraient devenir des fournisseurs du site. Le public s'est montré très intéressé par cette perspective et notamment par les travaux à entreprendre avec les représentants du monde associatif et agricole. Les maîtres d'ouvrage se sont engagés à poursuivre les échanges, notamment avec la Chambre d'agriculture, les AMAP et les représentants d'autres structures du monde agricole et associatif local. Des rendez-vous sont déjà programmés en juillet, août et septembre 2011.

Il pourrait être ainsi question d'organiser avec ces acteurs des activités autour de la cueillette et de la transformation des produits de la terre, ou bien une ferme pédagogique, tandis que les productions locales pourraient être valorisées à Villages Nature dans le cadre d'un «marché du terroir». La quasi-totalité de ces idées ont été exprimées à la fois par le public et par les maîtres d'ouvrage, ce qui montre l'existence d'une convergence de vues sur l'utilité de tels partenariats.

Certains participants ont même demandé s'il est prévu d'encourager l'installation de nouvelles exploitations maraîchères ou bio dans les environs de Villages Nature. Cette proposition est relayée dans un cahier d'acteur qui suggère également la création de synergies entre l'activité de restauration du site et celle des cantines scolaires.

■ *L'intégration foncière et paysagère*

La population, très sensibilisée aux thématiques d'urbanisation, est attentive aux questions foncières. Bien entendu, l'indemnisation des propriétaires fonciers a fait l'objet de plusieurs questions et les maîtres d'ouvrage recherchent dès à présent des accords amiables. Cependant, l'occupation des sols est une autre préoccupation plus généralement partagée.

A cet égard, il faut rappeler que le site initial n'est pas un espace naturel à l'état sauvage ; il s'agit d'un lieu profondément modifié par les activités humaines. Dans le cadre du projet, il sera proposé d'atteindre l'objectif d'un Coefficient d'Occupation des Sols (COS) inférieur à 10 %, ou encore de limiter les surfaces de stationnement pour stimuler le recours aux transports en commun.

La question du paysage (intégration paysagère des dispositifs antibruit à installer à proximité des voies routières) a également été évoquée, ponctuellement, au cours des réunions.

■ *L'intégration dans l'environnement naturel (espaces boisés, biodiversité)*

Villages Nature se veut être une destination de tourisme durable, ce qui conduit naturellement les maîtres d'ouvrage à rechercher le moindre impact sur l'environnement. Le public est animé par la même préoccupation. En particulier, le projet de Parc Naturel Régional (PNR) de la Brie et des Deux Morins a été évoqué comme un élément à prendre en compte par les maîtres d'ouvrage dans la conception de leur projet.

Les participants ont par ailleurs posé plusieurs questions précises sur la valorisation de la biodiversité et des sites naturels situés à l'intérieur ou à proximité du site. L'expérience du passé est riche d'enseignements à cet égard : deux zones aménagées par Disney en 1992 sont maintenant des zones humides jugées intéressantes. L'étude de réversibilité montre qu'avec les plans d'eau et reboisements, la biodiversité va croître.

En outre, les études réalisées montrent que le projet améliorera la biodiversité locale, par exemple grâce à la création de corridors biologiques.

Certains citoyens se montrent conscients des difficultés pouvant exister actuellement en certains points du site, où des terrains sont susceptibles d'être pollués ou recouverts de terres de remblais. La question de la dépollution de ces zones a été posée. Les maîtres d'ouvrage se montrent prêts à contribuer à résoudre ces problèmes qui semblent concerner des surfaces limitées.

■ *La question des transports*

Il est compréhensible, dans un contexte de circulation difficile, que les participants aient beaucoup sollicité les maîtres d'ouvrage sur la thématique de l'intégration du site dans le système de transports routiers et ferroviaires existant, où dont l'aménagement est prévu concomitamment au projet.

La question des flux supplémentaires créés par les visiteurs et les employés de Village Nature a été posée à plusieurs reprises. Il faut noter que ces flux sont marginaux dans la masse des flux actuels. Un participant craignait par exemple que l'échangeur 13 de l'A4 soit saturé par les employés de Villages Nature. Cependant, le trafic généré par ces derniers est sans commune mesure avec le trafic contournant actuellement le péage de Coutevroult, et qui sera régulé à terme par la liaison A4/N36 dont la réalisation est prévue pour 2015.

Un élu a d'ailleurs souligné que Villages Nature permet d'accélérer des projets de nouvelles infrastructures routières rendus nécessaires par le développement urbain. Cependant, pour que les projets routiers produisent pleinement leurs effets, ceux-ci devront être synchronisés avec le calendrier du projet Village nature.

En ce qui concerne les transports en commun, la saturation et les difficultés de la ligne de RER A ont été évoquées. Cette préoccupation du transport en commun est partagée par le public et par les maîtres d'ouvrage de Villages Nature. Un participant précise que les zones fréquentées par les visiteurs du Val d'Europe (La Vallée Village et centre commercial) doivent elles aussi être desservies par les transports en commun destinés à Villages Nature.

Plus globalement, le public et notamment les élus, souhaitent valoriser les transports collectifs du nord et du sud-A4 afin que les populations locales puissent aisément venir travailler à Villages Nature. EPAFRANCE s'est engagé à relayer la question auprès des instances compétentes. Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) doit examiner, dans une prochaine étude, les améliorations à apporter à la ligne RER A ou les solutions permettant de rallier la Brie centrale et la ligne de RER E.

■ *L'intégration dans l'économie locale*

De nombreuses idées et propositions ont été exprimées tout au long du débat quant aux opportunités économiques pouvant être générées par Villages Nature. Il s'agit tout d'abord de nouvelles recettes fiscales pour les collectivités alentour, mais aussi de débouchés pour les entreprises locales.

Les citoyens ont par exemple interrogé les maîtres d'ouvrage sur l'éligibilité au chantier de construction de Villages Nature des entreprises locales, et notamment des PME. Les maîtres d'ouvrage détiennent déjà une expérience des appels d'offres en lots séparés, qui permettent d'associer une plus large variété d'entreprises à la phase de construction. En outre, il a été proposé de créer une bourse d'hébergements locaux pour les intervenants du chantier venus de régions plus éloignées.

Par ailleurs, l'approvisionnement en matériaux locaux a été présenté comme un autre domaine où Villages Nature peut interagir avec son environnement direct. Cependant, un participant a souligné la nécessité d'anticiper sur les marchés qui seront passés afin de permettre, par exemple, aux pépiniéristes locaux, de produire les plantes destinées à Villages Nature. Des contrats de culture favoriseront cette démarche.

En phase d'exploitation, les participants ont bien compris que Villages Nature pourrait interagir avec l'économie locale de multiples façons. La promotion des produits du terroir, la restauration, la sécurité du site, les événementiels seraient autant d'occasions de collaborer avec les agriculteurs, les artisans, les producteurs de produits transformés, les associations et les entrepreneurs locaux. Les idées soulevées sont par exemple la promotion des produits du terroir sur le site, leur utilisation en restauration, l'organisation de manifestations avec les associations environnementalistes, ou d'un «marché du terroir» à l'entrée du site.

Le public est également conscient du potentiel du projet en matière de synergies touristiques. Une participante a demandé si un point d'information touristique régional sera ouvert sur le site, ce qui sera bien le cas. Il a également été proposé de lancer une coopération entre ce point d'information et les offices de tourisme locaux tels que ceux de Lagny ou Crécy.

Pour associer les agriculteurs au projet, il est proposé à Village Nature de s'approvisionner dans une logique de proximité. Les maîtres d'ouvrage sont animés par la même préoccupation. Il est ainsi envisagé d'organiser les approvisionnements du site dans un rayon de cent kilomètres alentour. Les maîtres d'ouvrage souhaitent mettre en place des partenariats locaux pour s'approvisionner en circuits courts. Ils se sont d'ailleurs engagés en ce sens lors d'échanges préliminaires avec la Chambre d'agriculture et une AMAP locale.

■ **L'intégration sociale et sociétale du projet (emploi/formation, pédagogie de l'environnement)**

Le public a montré un fort intérêt pour les créations d'emplois liées au projet et souhaité connaître le nombre d'emplois qui seront générés et à quelle échéance. Selon les prévisions effectuées, 1 600 emplois directs, 1 330 emplois induits (engendrés par les dépenses des salariés de Villages Nature) et 1 600 emplois indirects (générés par les dépenses des visiteurs de Villages Nature à l'extérieur de la destination) seront créés lors de la phase 1 du projet.

Un jeune participant a souligné ses attentes en matière de jobs d'été ; des emplois saisonniers seront effectivement proposés sur le site.

La question des formations a aussi été soulevée à plusieurs reprises. Les maîtres d'ouvrage se sont engagés à bâtir une politique de formation et d'emploi, sans préférence locale (ce qui serait illégal) mais conçue de telle sorte, notamment en coopération avec Pôle Emploi, que le projet bénéficie prioritairement aux habitants du territoire.

L'apprentissage a été cité comme un pilier potentiel de cette offre de formation. Il est envisagé de construire des plans de formation et des programmes d'insertion avec le Conseil Régional, le Conseil Général, les CFA, l'Education nationale, la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, notamment dans les domaines de l'hôtellerie, du jardinage, de la restauration etc. Un participant a soulevé la question spécifique des opportunités éventuelles du projet pour les personnes handicapées dans le domaine de l'emploi. Il a proposé la création de structures de formation adaptées au personnel handicapé.

Si l'emploi est une préoccupation majeure pour le public, l'intégration sociale du projet ne se résume pas à cette seule problématique. Les participants se sont ainsi montrés intéressés par les apports pédagogiques de Villages Nature sur ses visiteurs. Les maîtres d'ouvrage se montrent prêts à développer une expérience émotionnelle et intellectuelle basée sur la rencontre et l'interaction entre les visiteurs et la nature. Des cours de cuisine ou d'art floral pourraient être dispensés. En outre, la ferme pédagogique serait une autre source de connaissance et d'expérience où les visiteurs pourront puiser.

Certains participants appellent de leurs vœux une pédagogie plus didactique. Cependant, les visiteurs attendraient avant tout une expérience émotionnelle de leur séjour au sein de Villages Nature. Les maîtres d'ouvrage précisent qu'un divertissement n'est pas forcément idiot. Les deux aspects, pédagogie et plaisir, ne sont pas antinomiques. alentours, mais aussi de débouchés pour les entreprises locales.

■ *L'articulation entre le domaine public et les espaces privatisés*

Le public est animé par de fortes attentes en matière de complémentarité des espaces publics et privés. Les citoyens souhaitent que des itinéraires restent accessibles à la circulation pédestre, hippomobile ou cycliste. Une participante invite les maîtres d'ouvrage à tenir compte des études menées sur les itinéraires VTT, VTC et équestres du pôle touristique régional Marne, Ourcq et Morins.

Les maîtres d'ouvrage proposent de construire un projet ambitieux avec l'Agence des espaces verts, la Région et le Département, afin d'aménager un maillage de circulations douces dans le projet. En tout état de cause, un cheminement public traversant sera maintenu, reliant les parties nord et sud du projet.

Le public local souhaite également pouvoir accéder aux équipements récréatifs de Villages Nature sans forcément louer un séjour. Un participant a notamment demandé si les équipements seront accessibles aux populations les plus modestes. Les maîtres d'ouvrage ont répondu que priorité sera bien évidemment donnée aux personnes ayant acheté un séjour, mais qu'il restera possible d'ouvrir les restaurants, commerces, marché du terroir, et parc aquatique aux habitants des alentours en fonction des périodes d'affluence du site, notamment en basse saison, et éventuellement sur réservation préalable.

4. Les sujets corollaires au projet

■ *Le transport routier, les transports en commun*

Il est d'ores et déjà difficile de circuler dans le secteur du Sud A4, notamment aux heures de pointe, comme le confirment un certain nombre de participants. Ceux-ci s'inquiètent d'ailleurs des flux supplémentaires pouvant être générés par les visiteurs et les employés de Villages Nature. En effet, une partie de la congestion actuelle des axes de circulation est attribuée, souvent à tort, aux déplacements des visiteurs de Disneyland Paris. Ainsi, une participante évoque le projet de contournement de Chalifert, Coupvray et d'autres communes, mis à l'étude par le Conseil Général. Pour cette citoyenne, cette réflexion démontre que les pouvoirs publics prennent progressivement conscience des impacts de Disneyland Paris sur les transports.

Les maîtres d'ouvrage ont dissipé les craintes d'un accroissement insurmontable du trafic en lien avec les déplacements des visiteurs de Villages Nature. Le trafic lié au site devrait être marginal et il se déroulera majoritairement en dehors des heures de pointe.

Le contournement du péage de Coutevroult est un élément majeur d'engorgement du trafic sur les axes non-autoroutiers proches (D231, D406). Les participants proposent de supprimer le péage ou de le déplacer. Les maîtres d'ouvrage ont expliqué les enjeux politiques et économiques s'exerçant au plan national entre l'Etat les sociétés concessionnaires d'autoroutes, et sur lesquels ils n'ont aucune prise, pour lesquelles une telle opération est inenvisageable à l'heure actuelle. Cependant, l'infrastructure routière dite «Barreau Est» qui sera construite en 2015 permettra de continuer d'éviter le péage tout en délestant les axes existants.

Un citoyen a d'ailleurs réagi à cette explication : le contournement du péage de Coutevroult crée un manque à gagner pour l'exploitant de l'A4, et donc un risque de réduction des moyens affectés à l'entretien de cette autoroute. Cependant, il existe déjà un contournement de fait de ce péage et la liaison RN36/A4 ne devrait pas augmenter significativement le nombre d'utilisateurs contournant le péage de l'autoroute.

Les participants se sentent très concernés par les projets routiers envisagés. Ils s'inquiètent par exemple des conséquences de la liaison A4/RN36 sur le trafic de la route nationale, de la desserte des terres agricoles en bordure de nationale, ou encore de la présence d'une voie pour les véhicules lents sur le barreau routier en projet. L'intégration paysagère de la déviation de Villeneuve-le-Comte (RD 231) est présentée comme une nécessité dans un cahier d'acteurs.

Par ailleurs, une question a été posée sur le calendrier et le financement du projet de doublement de l'A104. Les maîtres d'ouvrage ont pu apporter les informations dont ils disposaient à ce propos, bien qu'il ne dépende pas d'eux. Le prolongement de la RN36 au-delà du carrefour de l'Obélisque, jusqu'à l'A5, a fait l'objet d'une autre question. Il n'existe pas encore de projet de cet ordre. Cependant, le nouvel itinéraire depuis le carrefour de l'Obélisque vers l'échangeur de Bailly-Romainvilliers devrait fluidifier la circulation. En outre, les projets en cours ne sont qu'une étape de l'histoire du territoire et l'idée d'un axe reliant à terme l'A1 à l'A5 ne paraît pas abandonnée.

Enfin, les participants ont proposé des alternatives aux projets envisagés. L'un d'entre eux a par exemple suggéré un développement des infrastructures autour de l'échangeur 13 de l'A4. Comme il est prévu depuis 1987 de développer l'espace via l'échangeur 14, cette alternative surchargerait probablement la circulation locale sur la D231. Un autre participant appelle de ses vœux un investissement massif sur le secteur : il imagine un tunnel cheminant en dessous du site Villages Nature et reliant les échangeurs 13 et 14 de l'A4.

En ce qui concerne les transports en commun, de nombreux citoyens réclament une amélioration des fréquences ou des caractéristiques des rames du RER A. Cette préoccupation démontre l'utilité des études lancées par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et portant notamment sur le déploiement de rames à deux niveaux. Certains participants appellent également de leurs vœux une prolongation du RER E.

Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) cité dans le dossier des maîtres d'ouvrage a été évoqué à plusieurs reprises par les citoyens. Certains ont demandé des précisions sur cette infrastructure dont l'étude relève des engagements de l'avenant à la Convention de 1987. D'autres se sont inquiétés du risque de doublon entre le TCSP et la ligne de RER. D'autres encore ont demandé la mise en œuvre d'une desserte de Bailly-Romainvilliers et de Serris à partir de la ligne. L'étude d'opportunité du TCSP, dont les résultats devraient être disponibles en octobre 2011, répondra à une grande partie de ces questions.

Le transport ferroviaire est le troisième volet de la problématique des transports telle qu'évoquée au cours du débat public. Il est d'ores et déjà prévu d'augmenter la fréquence de circulation des TGV. Quelques participants signalent par ailleurs que la gare TGV de Chessy ne permet pas encore de connexion directe vers les grandes destinations françaises, ce qui est en réalité inexact même si cela est méconnu. Un citoyen propose de recréer l'ancienne ligne de chemin de fer entre Lagny et Villeneuve-le-Comte, ce qui paraît a priori impossible compte tenu des obstacles qui ont été érigés ces dernières décennies sur le tracé de l'ancienne ligne.

■ ***L'urbanisation, l'accueil de nouvelles populations, la cohérence territoriale***

Les populations du sud de l'autoroute A4 sont très sensibles à l'urbanisation du territoire et à l'utilisation des emprises foncières disponibles. Pour les maîtres d'ouvrage, la mise en œuvre de Villages Nature immédiatement au sud de l'autoroute A4 et de son échangeur n°14 préserverait cette zone potentiellement bien desservie d'une éventuelle urbanisation.

L'urbanisation recouvre une large variété de thématiques abordées au cours du débat public. Le transport est la plus présente. Cependant, les participants ont également interrogé les maîtres d'ouvrage sur l'hébergement des salariés de Villages Nature. Selon les estimations réalisées par analogie à la situation de Disneyland Paris, 15 % à 20 % de ce personnel seront logés dans les communes alentour du site. D'ailleurs, d'importantes opérations de construction sont envisagées par l'avenant à la Convention de 1987 (12 000 logements familiaux supplémentaires au Val d'Europe). En outre, Villages Nature générera des recettes fiscales locales supplémentaires qui pourraient concourir au financement d'équipements publics. D'autres questions connexes ont été posées sur l'arrivée du haut débit internet à Villeneuve-le-Comte, ou encore sur les unités de soins médicaux accessibles sur le territoire.

Plus globalement, la cohérence et l'intégration territoriale des différentes infrastructures sont restées des thématiques sous-jacentes tout au long du débat. Les participants aspirent à une synergie et une coordination entre les différents projets envisagés et les activités existantes sur le territoire. De nombreuses idées ont fusé quant à l'intégration territoriale de Villages Nature (cf. Les principaux thèmes évoqués par le public) mais cette préoccupation de cohérence dépasse largement le seul périmètre du projet.

C/ LES IMPACTS DU PROJET

Les impacts environnementaux du projet sont ceux qui ont suscité les questions les plus nombreuses et les plus précises. Il est intéressant de noter l'attachement du public pour les espaces naturels concernés par Villages Nature. Dans un cahier d'acteur, il est indiqué qu'il serait prématuré de qualifier les milieux naturels du site comme ayant une valeur écologique relativement faible ou « ordinaire », comme il résulte pourtant des études réalisées à la demande des maîtres d'ouvrage par des bureaux d'études spécialisés indépendants.

1. Sur l'eau

Le bilan hydrique du projet a suscité plusieurs questions. Un participant au débat public a d'ailleurs demandé un bilan hydrique précis du site, qui est en cours de réalisation. Dans l'attente de la publication de ce document, une note spécifique a été rédigée sur ce sujet.

Dans le domaine de l'eau, deux types de questions ont été posées :

- des questions relatives à l'eau de consommation ;
- des questions relatives à la gestion des plans d'eau d'agrément et bassins techniques.

En ce qui concerne l'eau de consommation, le lieu de prélèvement et les conditions d'épuration ont suscité les interrogations les plus nombreuses. Dans un premier temps, il est envisagé de prélever de l'eau dans la Marne et la Dhuis, et de l'épurer dans la station de Saint-Thibault-des-Vignes. Dans un deuxième temps, lors de la mise en œuvre de 600 hébergements supplémentaires, une station d'épuration écologique pourrait être construite sur place. Par ailleurs, les participants ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur les orientations retenues pour réduire de 35 % la consommation domestique d'eau, comme indiqué dans le dossier du débat. Les maîtres d'ouvrage ont énuméré les mesures envisagées (limiteurs de débit, robinetterie hydro-économe, design spécifique des sanitaires, sensibilisation aux économies d'eau, recyclage, multiplication des points de supervision etc.)

S'agissant des plans d'eau techniques et d'agrément, leur superficie et la quantité d'eau consommée dans ce cadre sont les deux questions récurrentes ayant été posées. Les maîtres d'ouvrage ont confirmé que la surface de ces plans d'eau est adaptée au potentiel hydrique local, le marnage (variation saisonnière entre les niveaux haut et bas des plans d'eau) permettant d'en limiter l'évaporation naturelle.

Les participants ont également posé des questions relatives aux nappes phréatiques. Ils se sont par exemple enquis des modalités de réalimentation des nappes phréatiques dans le cadre du projet (rendue nécessaire par la compensation des volumes d'eau détournés de la nappe du fait, par exemple, de la récupération des eaux de pluie de ruissellement).

La nécessité de préserver la dynamique hydrologique naturelle a été soulignée : les inondations sont bénéfiques dans le sens où elles renouvellent le milieu naturel. Les maîtres d'ouvrage partagent cette position.

Le public a par ailleurs évoqué un sujet d'actualité : le manque d'eau et/ou déficit pluviométrique. Certains participants craignent que Villages Nature n'entraîne des conséquences, par exemple sur le bassin de Crécy-la-Chapelle. Les maîtres d'ouvrage ont rappelé que le projet comporte un objectif de restitution des débits d'étiage à l'ensemble du réseau hydrographique. Le site est conçu de manière à résister aux années sèches ; et, en cas de sécheresse, il sera soumis aux restrictions d'usage de l'eau générales décidées par le préfet.

2. Sur l'énergie et le traitement des déchets

Les participants ont exprimé leur intérêt pour les questions liées aux consommations énergétiques du site et notamment à l'exploitation de la nappe géothermique, dite dogger. Les maîtres d'ouvrage ont présenté les solutions envisagées pour produire de l'énergie sur place et pour utiliser le dogger dans des conditions de respect de l'environnement optimales.

La question des déchets a également été posée. Le site étant un site industriel privé, celui-ci ne pourra pas adhérer pas à un syndicat de traitement des déchets. Villages Nature évacuera ses déchets industriels banals par ses propres moyens et à ses frais. Certains participants imaginent déjà les synergies économiques et territoriales qui pourraient voir le jour à long terme. Ainsi, un projet d'unité de méthanisation a été cité. Un participant a demandé s'il sera possible d'y traiter des rejets de Villages Nature et d'Euro Disney.

L'épuration de l'eau générera elle aussi des déchets : un participant s'est enquis du devenir des boues d'épuration produites. Les études sont en cours sur ce point mais de toute façon, la réglementation sera appliquée. A terme, lorsque la station d'épuration écologique fonctionnera, celle-ci ne produira pas de boues.

3. Sur les continuités et circulations écologiques

Le public s'est révélé friand de détails sur la cohabitation entre l'homme et la nature, entre Villages Nature et son environnement naturel etc.

La nécessité de conserver des corridors écologiques a été soulignée, notamment pour les batraciens. La question des continuités écologiques a également été soulevée (trame verte et trame bleue entre la forêt de Crécy et la forêt de Ferrières par le Bois du Jariel). Toutes les études ne sont pas encore terminées, mais elles montrent déjà la nécessité d'une continuité verte et d'une continuité bleue sur le site.

Par ailleurs, les participants se sont préoccupés de la fréquentation humaine du milieu. Le maintien d'un cheminement public traversant le site du nord au sud a déjà été évoqué. Le public a également cité l'augmentation de la fréquentation humaine dans des zones qui étaient relativement épargnées jusqu'ici. Les maîtres d'ouvrage ont précisé que les zones en question n'étaient pas préservées, et rappelé des exemples de lieux tels que la forêt de Fontainebleau où la fréquentation humaine coexiste avec une politique de protection.

4. Sur la faune, la flore et la biodiversité

La préservation de la flore, de la faune et de la biodiversité est un enjeu reconnu par le public.

Au sein de Villages Nature, ce sont les rapports entre la biodiversité et l'eau qui ont suscité les questions les plus nombreuses. Les participants se sont par exemple inquiétés d'une possible dénaturation de l'eau dans les bassins de rétention, avec un risque de prolifération d'espèces invasives telles que la jussie. Des mesures ont été prises pour éviter le réchauffement de cette eau (orientation des plans d'eau, ombrage, recyclage des masses d'eau etc.) Une surveillance particulière sera effectuée sur la prolifération de la jussie.

Les participants ont aussi évoqué la présence du lagon géothermique et son impact potentiel sur la biodiversité alentour. Cependant, les exemples de piscines d'eau chauffée qui existent par ailleurs ont montré qu'ils n'ont pas modifié les biotopes. Des études ont été menées pour éviter les déperditions de calories. Le lagon sera à 100 % enclavé au sein des bassins ludiques du parc aquatique, il n'aura donc pas de contact direct avec la faune et la flore.

La préservation des forêts est une forte demande du public. Il a par exemple été proposé d'étudier les installations touristiques réalisées dans le bois de Citry, afin d'estimer l'impact du projet sur le bois du Jariel. Les participants se montrent également préoccupés par le devenir du Bois de Grains, qui devrait être retiré du patrimoine domanial et intégré au projet. Cependant, il ne sera pas défriché. Il est d'ailleurs envisagé d'en reboiser une partie à l'Ouest du CD 231.

La protection des roselières est une autre demande formulée. En l'occurrence, les deux tiers des berges seront aménagées en berges naturelles. Les participants ont également interrogé les maîtres d'ouvrage sur la prise en compte des migrations d'oiseaux. Le projet tient déjà compte des migrations pour éviter les phénomènes de collision sur les bâtiments. Les bassins seront également des lieux facilitateurs de la migration et de l'hivernage des oiseaux.

Plus globalement, les participants au débat public ont considéré que l'introduction d'espèces exotiques ne peut pas être assimilée à un enrichissement de la biodiversité. Cette réalité est connue des maîtres d'ouvrage. Les études réalisées montrent cependant que Villages Nature enrichira réellement la biodiversité locale.

5. Sur l'agriculture et l'exploitation forestière

La disparition progressive des terres agricoles en Seine-et-Marne est une forte préoccupation d'ordre général. Concernant Villages Nature, les représentants des agriculteurs ont exprimé leurs craintes quant à une délocalisation des exploitations existantes sur le site du projet. Les maîtres d'ouvrage ont précisé que l'espace à urbaniser au Nord A4, sur le Val d'Europe, dans le cadre de la Convention de 1987, s'est finalement avéré inférieur aux projections initiales, et qu'il existe encore aujourd'hui plusieurs centaines d'hectares confiés sous forme de convention d'occupation précaire à des exploitants, et cultivés aux abords même des parcs Disney et du centre urbain de Val d'Europe. Le projet Villages Nature, quant à lui, mobilisera seulement 60 hectares de terres agricoles et que des solutions réalistes et avantageuses sont recherchées pour les exploitants concernés.

Les représentants du monde agricole aspirent à une négociation ouverte sur la question du foncier agricole. Ils s'inquiètent de la perspective de l'extension progressive du projet au fil des ans. Les maîtres d'ouvrage ont précisé qu'après la première étape de construction de Villages Nature (1 700 hébergements), une deuxième étape entraînera la construction de 600 unités d'hébergements. Si une autre extension était envisagée ultérieurement, de nouvelles négociations entre acteurs publics et promoteurs privés serait lancée, avec la mise en œuvre de nouvelles procédures publiques et probablement un nouveau débat public. Dans l'intervalle, un certain nombre de parcelles ont d'ores et déjà été retirées du parc urbanisable, ce qui est positif pour les exploitants car ces derniers en conserveront l'usufruit pendant plusieurs années.

Le défrichage a lui aussi fait l'objet d'un certain nombre de questions (quelles surfaces concernées ? Quelle compensation ?). Les maîtres d'ouvrage ont expliqué qu'il est prévu de créer des espaces boisés plutôt que d'en supprimer. Le défrichage sera évité, autant que possible, et toute opération de défrichage fera l'objet d'une compensation.

Un débat a émergé sur les modes d'exploitation des parcelles agricoles actuelles. Les participants soulignent les nuisances causées par certaines exploitations telles que la porcherie industrielle et qui soulèvent des problèmes de conformité avec la législation ; ils demandent si ces exploitations peuvent recevoir une aide pour se délocaliser. Pour les maîtres d'ouvrage, cette possibilité existe, mais il faut des conditions économiques acceptables pour qu'une telle opération aboutisse. Pour un élu, Villages Nature pourrait permettre de trouver une solution à la problématique des épandages agricoles existante.

Les représentants du monde agricole, quant à eux, ont exprimé leur crainte plus générale d'une stigmatisation de leur activité. En effet, tous les agriculteurs ne pratiquent pas une agriculture déraisonnée. Les maîtres d'ouvrage ne souhaitent pas opposer Villages Nature et le monde agricole. Il est d'ailleurs envisagé de proposer des débouchés aux agriculteurs dans le cadre du projet, notamment grâce aux circuits courts d'approvisionnements. Dans ce cadre, une évolution des pratiques agricoles locales est nécessaire, afin de développer une agriculture plus maraîchère. Les maîtres d'ouvrage se sont engagés à ouvrir des discussions à ce propos avec la Chambre d'agriculture, qui a accepté de se pencher sur des questions, ainsi qu'avec des représentants des AMAP locales.

Un autre sujet a été évoqué dans le cadre du débat public : le patrimoine agricole, et plus précisément le bâti briard. En effet, les surfaces agricoles maintenues sont situées pour l'essentiel autour de la Ferme de l'Ermitage, unique élément remarquable d'architecture briarde sur la zone. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage ont confirmé qu'une ferme pédagogique sera animée directement par Villages Nature, tandis que les élus ont pour volonté de créer une autre ferme pédagogique dans les environs.

6. Sur les transports et leurs nuisances

La problématique des transports s'est révélée être le sujet central de ce débat public, ce qui est compréhensible au vu des difficultés de circulation actuelles auxquelles sont soumises les populations du sud comme du nord A4. Le public a exprimé ses craintes quant aux flux supplémentaires qui seront générés par les visiteurs et les employés de Villages Nature.

Cependant, la principale voie de desserte de rejoindre Villages Nature n'interférera pas avec la circulation locale. Les aménagements routiers, la mise en œuvre de nouveaux moyens de transport en commun (nouvelles lignes, TCSP) et le renforcement des fréquences de la desserte ferroviaire (RER, TGV) permettront d'absorber les flux liés à Villages Nature, au demeurant sans commune mesure relativement à ceux générés, par exemple, par Disneyland Paris ou le centre commercial du Val d'Europe.

Le public a également interrogé les maîtres d'ouvrage sur les impacts du chantier de Villages Nature sur les transports. Un participant s'est par exemple demandé si les nouveaux aménagements routiers seront réservés au chantier dans un premier temps. En effet, une telle éventualité retarderait le déploiement public de ces infrastructures. Un autre citoyen s'est enquis des possibilités de convoier les matériaux par la voie ferroviaire. Sur cette dernière demande, les maîtres d'ouvrage se heurtent à une contrainte indépendante de leur volonté : les contraintes d'exploitation de la ligne, qui est une Ligne à Grande Vitesse (LGV).

Les transports ont aussi été envisagés sous l'angle des nuisances qu'ils peuvent provoquer. Ainsi, un participant a interrogé les maîtres d'ouvrage sur les ouvrages destinés à protéger les habitations des flux de circulation. Des protections phoniques seront installées sur les nouvelles infrastructures mais de toute façon, le trafic additionnel sera marginal.

7. Sur l'économie et la fiscalité locales

Les impacts du projet sur l'économie locale sont multiples. Les partenariats potentiels avec le monde agricole ou les entreprises locales ont été évoqués par ailleurs. Villages Nature pourra également jouer un rôle d'orientation touristique pour le département et la région. Le site générera des retombées économiques indirectes. Les participants s'en sont montrés conscients et ont d'ailleurs fourmillé d'idées quant aux autres opportunités et synergies pouvant être mises en œuvre grâce à Villages Nature.

Les recettes fiscales issues du projet ont également été évoquées. Néanmoins, certains participants ont exprimé des craintes quant au risque d'une augmentation de la fiscalité locale en lien avec la mise en œuvre de Villages Nature. Les maîtres d'ouvrage ont dissipé ces inquiétudes : le projet nécessite peu d'équipements publics à la charge des communes, et donc peu de dépenses supplémentaires comparativement aux bénéfices attendus.

La répartition du produit fiscal entre les différentes collectivités concernées par le projet s'est révélée être un autre élément du débat. Cette répartition se fera conformément à la réglementation. Cela étant, les collectivités qui ne percevront pas de taxes de Villages Nature bénéficieront tout de même de ses nombreuses retombées économiques indirectes.

D'autres questions ont été posées sur l'investissement public dans Villages Nature. Les maîtres d'ouvrage ont rassuré les participants sur l'effet de levier de cet investissement et sur le bénéfice qu'il produira à terme pour les collectivités.

D/ LES DEMANDES EXPRIMÉES PAR LE PUBLIC

1. L'équilibre entre le Sud et le Nord A4

Dans un cahier d'acteur, il est demandé à l'Etat et à la Région Ile-de-France de prendre l'engagement de réinvestir une partie des gains issus du projet Villages Nature dans une aide spécifique au développement du Sud A4.

D'autres participants soulignent les difficultés pouvant émerger dans le Nord A4, par exemple dans le domaine des transports. Par exemple, la traversée de Chalifert s'avère problématique à bien des égards.

Tout au long du débat, une comparaison récurrente a été faite entre les problématiques du Nord et du Sud A4. Le public semble demander un traitement convergent et équilibré pour les deux secteurs.

Les participants appellent également de leurs vœux une véritable identité pour le Sud A4, qui n'est encore structuré par aucun lieu-phare ou infrastructure caractéristique. Villages Nature semble pouvoir jouer ce rôle dans l'avenir.

2. La préservation du patrimoine naturel

Les questions posées sur les ressources et sur la biodiversité recouvrent une demande centrale : « faites en sorte de ne pas dégrader notre patrimoine naturel ».

Cette demande a parfois été précisée. Ainsi, un participant a demandé aux maîtres d'ouvrage de prendre un engagement clair consistant à bannir les pesticides dans l'entretien du village.

Un autre a proposé aux maîtres d'ouvrage d'appliquer le Plan sur l'eau du Conseil Général, qui décrit une série d'objectifs environnementaux clairement identifiés. Les maîtres d'ouvrage ont accepté de mettre à l'étude l'application de cette mesure mais a priori, les engagements pris dans le cadre du Plan d'Action Durable et du Cahier des charges sur le Développement Durable équivalent à ceux du Plan sur l'eau.

D'autres citoyens encore ont demandé aux maîtres d'ouvrage de tenir compte du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morins.

Plus globalement, le public a demandé aux maîtres d'ouvrage de prendre des engagements forts, qui exercent une véritable contrainte sur le projet, en matière de développement durable. Un citoyen a par exemple appelé de ses vœux la mise en place de pénalités destinées à sanctionner le non-respect éventuel de tel ou tel objectif de développement durable. Les participants attendent des actes plutôt que des engagements de la part des maîtres d'ouvrage.

3. Un aménagement du territoire cohérent

Les attentes du public en matière de cohérence territoriale peuvent se résumer comme suit : le projet Villages Nature ne peut pas être plaqué sur un territoire en pleine mutation sans que des aménagements connexes ne soient réalisés. Les sujets corollaires du débat public (transport, logement, urbanisation) sont autant de domaines où des attentes très fortes ont été formulées.

Au cours du débat, l'avis des représentants de l'Etat a souvent été demandé sur ces questions afin de compléter l'information de tous. La principale réponse en matière de cohérence territoriale semble reposer sur la coopération intercommunale.

Les collectivités, quant à elles, ont affirmé leur besoin d'un soutien de l'Etat, notamment pour déployer une offre de logement adaptée au développement du territoire. L'Etat a accepté d'intervenir aux côtés de la Région, du Département, des intercommunalités et communes, pour mener la concertation ou pour coordonner les actions nécessaires dans ce domaine.

Dans un cahier d'acteur, cette demande d'une collaboration à l'échelle du territoire est relayée. Il est proposé de développer « de nouveaux modes de collaboration pour satisfaire les besoins du projet mais également ceux des entreprises, des salariés et de la population. » Des outils peuvent concourir à l'atteinte de cet objectif :

- un Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal ;
- un Plan Local de Déplacements (PLD) intercommunal ;
- la valorisation du potentiel foncier mis à disposition du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ;
- l'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT) et de démarches inter-SCOT.

4. La transparence et la concertation

Tout au long du débat, le public s'est montré très intéressé par la documentation inédite et détaillée communiquée pour l'occasion par les maîtres d'ouvrage. Certains participants en ont même demandé davantage, afin d'approfondir leur étude du dossier, notamment dans ses aspects environnementaux.

La question de l'actualisation de cette documentation a donc été posée. Quels sont les contenus à rendre publics dans un contexte où le projet est encore susceptible d'évoluer ? Les participants ont également demandé aux maîtres d'ouvrage de faire preuve de transparence dans les décisions qui seront prises quant à l'évolution du projet, notamment en matière de modifications éventuelles de son périmètre géographique.

La concertation avec les élus du sud A4 ou les associations environnementalistes a également fait l'objet d'une question. Il est prévu de mettre en place une instance de concertation avec les élus du Sud A4. Les associations environnementalistes, quant à elles, ont été reçues à l'automne 2010, avant de participer au débat public. A la suite de ce dernier, elles devraient à nouveau être contactées et rencontrées par les maîtres d'ouvrage, particulièrement celles qui n'avaient pu être identifiées antérieurement au débat public.

Par ailleurs, dès la réunion d'ouverture, les participants ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur les suites qui seront données au débat public. Les citoyens et leurs représentants souhaitent poursuivre l'échange avec les maîtres d'ouvrage. Ces derniers ont présenté les suites administratives, à savoir les procédures publiques portant sur le projet, mais également les modalités et outils qui permettront d'une manière plus générale de maintenir le dialogue à l'avenir. Ainsi, le site internet du débat public devrait progressivement évoluer et être utilisé comme moyen d'information et d'interaction avec tous les publics. Des réunions de travail avec certains acteurs associatifs ou représentants de filières professionnelles locales, voire des réunions publiques post-débat, pourraient être organisées. Il est même envisagé, avec la Commune de Villeneuve-le-Comte, de financer un lieu de réunion et d'exposition où les promoteurs du projet, les citoyens et les associations pourront se rencontrer.

Le suivi des ambitions de développement durable du projet est un autre élément sur lequel les citoyens souhaitent pouvoir intervenir. Il est prévu de mettre en place un comité de suivi de ces engagements formalisés dans le Plan d'Action Durable et le Cahier des charges développement durable. Certains participants souhaitent que les maîtres d'ouvrage aillent encore plus loin, en associant des pénalités à l'atteinte de ces objectifs, ce qui ne peut être envisagé. Par contre, s'il s'avérait que Villages Nature ne respectait pas ses engagements en matière de développement durable, les maîtres d'ouvrage ne manqueraient pas d'en subir de profondes conséquences en matière d'image vis-à-vis de l'opinion publique, et de crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics en cas de négociations sur de futures phases de développement du projet, ce qui peut être considéré comme une très bonne garantie.

E/ LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC POUR LE PROJET VILLAGES NATURE

Le débat public sur un projet de l'envergure de Villages Nature est un exercice inédit en matière de tourisme en France. Il a cependant été très instructif pour les maîtres d'ouvrage, qui déclarent s'être présentés au public en toute transparence, avec un projet innovant et mûri par plusieurs années d'études préalables et de travail préparatoire avec les acteurs du territoire.

Le débat a pu générer au départ quelques réticences ou un certain scepticisme parmi le public, mais une évolution de cette position s'est progressivement opérée au cours du débat. Ainsi, au cours de la réunion d'ouverture, un participant était a priori fermé au débat public comme au projet lui-même. Ce même participant a, finalement, demandé aux maîtres d'ouvrage s'ils tiendraient compte des observations formulées durant le débat. Cette anecdote illustre le cheminement parcouru par l'ensemble des participants au cours du débat.

Le débat public a également permis aux maîtres d'ouvrage de constater l'engouement réitéré des élus et des acteurs économiques locaux pour le projet, et de prendre conscience de l'hétérogénéité des réactions du public face à Villages Nature. Cela étant, la sérénité et le sérieux des débats a montré que le projet Villages Nature ne provoque pas d'hostilités, mais plutôt un intérêt certain qui se manifeste aussi bien pour le projet lui-même que pour ses conséquences et mesures d'accompagnement pour le territoire.

La participation aux réunions publiques est restée forte tout au long de la procédure. Les échanges ont été riches, et aucune catégorie de participants n'a cherché à s'accaparer le temps de parole. Les maîtres d'ouvrage ont reçu de nombreux cahiers d'acteurs et une large variété d'interactions ont été publiées sur le site internet du débat public.

Au final, le débat public semble avoir amorcé une évolution du projet dans quatre domaines clés en lien avec ses caractéristiques propres ou l'avenir de son territoire d'accueil :

1. L'identification de nouveaux interlocuteurs et la réactivation des contacts avec ceux précédemment rencontrés, en vue de poursuivre la concertation et le travail en commun après le débat public : acteurs associatifs, tels que Alliance Terre Vie, représentants de filières professionnelles locales telles que les AMAP, les groupements de pépiniéristes ou d'agriculteurs biologiques...

2. L'environnement naturel du site : le débat a permis de caractériser la prise en compte de l'environnement non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité. La nature est au cœur du projet, et ses maîtres d'ouvrage ont invité les associations de protection de l'environnement à témoigner de cette approche et à participer à la mise en œuvre du projet. L'intérêt écologique de plusieurs sites inclus dans le périmètre du projet, mis en lumière par un cahier d'acteurs et diverses interventions, a entraîné des évolutions et adaptations au cœur du projet. Il a ainsi été tenu compte :

- de la prairie située sur le pré des Merlans : le parking qui devait y être localisé a été déplacé pour préserver la biodiversité ;
- des zones humides du Bois de Jariel, dont le réseau de fossés, mares et mouillères sera préservé dans les secteurs les plus intéressants, avec des aménagements favorisant le maintien des batraciens ;
- des arbres remarquables du Bois de Jariel qui ont été relevés et marqués pour ajuster le projet à leur maintien ;
- de la qualité du Bois de Grains qui ne fera l'objet d'aucun défrichement.

3. L'ancrage territorial du projet :

a) Il a été décidé d'intégrer dans les études de transports et d'accessibilité les demandes et les préoccupations formulées au cours des débats, notamment :

- un volet sur l'accessibilité de Villages Nature en transports en commun (dans l'étude menée par le STIF) ;
- le raccordement des cheminements publics qui traverseront le projet à Villeneuve-le-Comte au-delà de la RD231, ainsi qu'au Bois de Grains et à la trame verte et bleue du Val d'Europe ;
- l'organisation du chantier et de ses accès pour limiter au maximum l'impact aux heures de pointe sur la RD231.

b) Le débat public a encore permis de vérifier que la question agricole constitue l'un des axes de travail privilégiés pour l'intégration territoriale du projet. Villages Nature confère une affectation claire au nouveau PIG et au nouveau SDRIF, en qualifiant l'espace de manière inédite. En effet, le site du projet sera soit affecté à Villages Nature, soit au maintien des espaces agricoles, ce qui n'était pas certain dans le cadre de l'ancien SDRIF. De surcroît, les maîtres d'ouvrage, en particulier EPAFRANCE, sont prêts à se pencher sur la question du déploiement d'une agriculture périurbaine, de proximité, et à favoriser des débouchés pour cette forme particulière d'activité.

4. Plus globalement, le débat public a démontré la pertinence d'une mise en valeur du projet comme levier identitaire pour un territoire rural actuellement en mutation, en ce qu'il est soumis à la métropolisation et confronté à des difficultés de transports ou d'affectation des sols. Le public semble ainsi avoir intégré le fait que Villages Nature peut contribuer à la maîtrise du développement à venir de son territoire d'accueil, tout particulièrement au Sud A4.

Certains éléments restent cependant à préciser :

- L'étude d'impact complète du projet sur les quatre saisons n'était pas encore achevée au moment de la clôture du débat ;
- Les retombées touristiques de Villages Nature au sud du département mériteraient également d'être évaluées de manière particulière ;
- La phase d'élaboration du projet n'est pas encore finalisée dans tous ses détails.

CHAPITRE 4 : L'ÉVALUATION LOGISTIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉBAT

1. Le montant des indemnisations des membres de la Commission de Pilotage

Les membres de la Commission de pilotage ont été indemnisés selon les barèmes pratiqués par la Commission nationale du débat public, soit 9 147 € bruts pour le Président et 6 841 € bruts pour chacun des membres de la Commission de pilotage et ce, pour toute la phase de préparation et de déroulement du débat public.

2. Les prestations liées au déroulement du débat

Les diverses prestations permettant l'organisation matérielle du débat public et l'information sur son déroulement ont été les suivantes :

- Organisation logistique des réunions publiques : 42 500 € HT
- Rédaction des verbatim et synthèses des réunions publiques : 22 500 € HT
- Impression des supports de communication écrite : 9000 € HT
- Site internet : conception éditoriale et graphique réalisée par Ligaris, déploiement technique assuré par la Direction des systèmes d'information de Pierre & Vacances Center Parcs, administration prise en charge par la Communication de Villages Nature.
- Locaux des permanences ouvertes au public : mis à disposition gracieusement par les collectivités.

CONCLUSION

La démarche de concertation sans précédent qu'a représenté ce débat public pour le projet Villages Nature a permis aux maîtres d'ouvrage d'intégrer un certain nombre de remarques et de propositions dans le projet. Incontestablement, le projet Villages Nature est ressorti enrichi par ce débat. En outre, les maîtres d'ouvrage, qui avaient précédemment rencontré un certain nombre d'acteurs locaux parmi lesquels plusieurs associations de protection de l'environnement et du cadre de vie, ont pu, à la faveur de ce débat, identifier de nouveaux acteurs, dans différents domaines, qu'ils s'apprêtent à rencontrer et avec lesquels ils commenceront à travailler afin de préfigurer la phase suivante de l'élaboration du projet.

Le déroulement des réunions publiques, l'évolution du contenu du site internet et la fréquentation globale du débat public ont démontré que Villages Nature suscite un intérêt certain bien plus qu'une opposition systématique. Les interventions de la plupart des participants ont semblé motivées par des intentions constructives.

Les problématiques de l'emploi, de l'équipement, des transports, du logement ont très souvent été évoquées, bien que n'étant pas de la compétence directe des maîtres d'ouvrage. Cependant, la dynamique du projet Villages Nature peut stimuler la réponse des pouvoirs publics aux fortes attentes des citoyens dans ce domaine. Sous un délai de trois mois après la publication du présent compte rendu, les maîtres d'ouvrage rendront publique une déclaration dans laquelle ils formaliseront les engagements pris suite au débat public.

Pour conclure le présent rapport, quoi de mieux que de laisser la parole aux participants ?

Deux extraits de verbatim résument l'essence de ce débat public :

« Je crois que tout ce qui a été [dit] remet chacun face à ses responsabilités. Cela appelle une grande transparence collective et cela rappelle que le défi de la ville nouvelle n'est pas un sujet technocratique. C'est un sujet de vie, de quotidien. »

« On ne peut pas imaginer un projet de développement durable s'il ne s'inscrit pas dans une logique de développement territorial. »



MARNE LA VALLÉE
EPAFRANCE

Document non contractuel - Conception et réalisation Les Villages Nature de Val d'Europe / EPAFRANCE, Juillet 2011.

- Responsable de la publication : Nadim Tawil ; Rédaction : Annie Augier (IDES); Maquette : Jérémie Bertrand ; Impression : Dupligrific.

- Illustrations et crédits photos : © Disney / Walt Disney Imagineering, © EPAFRANCE, © Muriel Roux.

Toute reproduction interdite - Imprimé sur du papier 100% recyclé.